



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

**9700<sup>e</sup>** séance

Mercredi 7 août 2024, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Présidente :</i>	M <sup>me</sup> Alghali	(Sierra Leone)
<i>Membres :</i>	Algérie	M <sup>me</sup> Samai/M. Koudri
	Chine	M. Dai Bing
	Équateur	M. De La Gasca
	États-Unis d'Amérique	M <sup>me</sup> Carty
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M <sup>me</sup> Broadhurst Estival
	Guyana	M <sup>me</sup> Rodrigues-Birkett
	Japon	M. Yamazaki
	Malte	M <sup>me</sup> Gatt
	Mozambique	M. Fernandes
	République de Corée	M. Hwang
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Slovénie	M. Žbogar
	Suisse	M. Hauri

## Ordre du jour

### Les femmes et la paix et la sécurité

Pérenniser le respect des engagements relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité dans le contexte de l'accélération du retrait des opérations de paix

Lettres identiques datées du 30 juillet 2024, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2024/573)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

### Les femmes et la paix et la sécurité

**Pérenniser le respect des engagements relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité dans le contexte de l'accélération du retrait des opérations de paix**

**Lettres identiques datées du 30 juillet 2024, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2024/573)**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M<sup>me</sup> Sima Sami Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes ; M<sup>me</sup> Martha Ama Akyaa Pobee, Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix ; et M<sup>me</sup> Kholood Khair, fondatrice et Directrice du laboratoire d'idées Confluence Advisory.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/573, qui contient le texte de lettres identiques datées du 30 juillet 2024, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je donne à présent la parole à M<sup>me</sup> Bahous.

**M<sup>me</sup> Bahous** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de m'avoir conviée à participer à cet important débat.

Ces 25 dernières années, le Conseil de sécurité a pris acte, décision après décision, du caractère central que l'égalité des genres revêt pour la paix. Il le fait parce que les faits sont là, sans conteste : l'égalité des genres favorise la prévention des conflits et le relèvement après un conflit, tandis que les inégalités liées au genre augmentent la probabilité qu'un conflit nuise à la viabilité de la paix. L'égalité des genres est donc au cœur du dispositif de l'ONU pour la paix et la sécurité et du maintien de la paix.

Les efforts de maintien de la paix des Nations Unies, dirigés et guidés par le Conseil, peuvent s'enorgueillir d'avoir régulièrement contribué à éviter une nouvelle militarisation dans les sociétés sortant d'un conflit. Ce faisant, ils ont aussi contribué à l'égalité des genres. Ainsi, ces dernières années, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo a aidé à réinstaller de nombreuses défenseuses des droits humains dans des lieux plus sûrs, a facilité la représentation des femmes dans les dialogues communautaires dans le cadre du processus de paix, représentation qui atteint désormais 30 ou 40 % dans diverses localités, et a contribué à faire condamner des dizaines de membres de groupes armés et de forces de sécurité pour des violences sexuelles liées au conflit. Les missions politiques spéciales ont elles aussi joué un rôle important dans les progrès modestes mais constants que nous avons observés dans les pays en crise s'agissant de la participation et de la représentation politiques des femmes, même dans les contextes les plus difficiles. La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie est un des soutiens les plus constants des Somaliennes et de leurs aspirations politiques tandis qu'elles luttent pour être mieux représentées autant par des quotas que par des modifications du code électoral.

ONU-Femmes s'inquiète des effets que pourraient avoir diverses décisions, prises récemment, de réduire ou de clôturer des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. Ces décisions sont prises alors même que le nombre et l'intensité des situations de conflit et d'insécurité augmentent. Il est contre-intuitif que, face à des niveaux de conflit et de violence sans précédent, les effectifs de maintien de la paix déployés dans le monde aient reculé de près de moitié, passant de 121 000 en 2016 à environ 71 000 en 2024. Cela intervient sur fond de montée en puissance de la misogynie et de la violence faite aux femmes et aux filles. Cette évolution est manifeste dans les guerres déclarées comme dans celles que nous craignons, ainsi que dans la manière dont elles sont menées, qui témoigne du mépris opposé à la vie, au bien-être, aux droits et à l'autonomie des femmes et des filles. Je tiens à remercier la Sierra Leone d'avoir proposé ce débat, d'avoir fourni l'espace nécessaire à cette discussion cruciale et d'avoir donné à ONU-Femmes l'occasion de partager nos éclairages.

Dans les derniers mois de 15 années consécutives de présence du maintien de la paix des Nations Unies en Haïti, le Conseil de sécurité a entendu la Directrice exécutive de l'une des plus importantes organisations non gouvernementales d'Haïti en matière de soins de santé et de justice sociale (voir S/PV.8502). Elle a demandé au

Conseil de sécurité de veiller à ce qu'en cas de transition ou de réduction des effectifs d'une mission, les progrès réalisés en matière d'égalité des genres soient préservés, notamment en mobilisant les ressources nécessaires. Il s'agit là d'une demande raisonnable très conforme aux priorités déclarées du Conseil de sécurité.

C'était en avril 2019. Dix mois plus tard, les soldats de la paix étaient partis. Une autre représentante des femmes de la société civile haïtienne est venue présenter un exposé au Conseil (voir S/PV.8729). Elle a parlé au Conseil de gangs armés qui violaient des femmes et qui filmaient et publiaient les viols sur les médias sociaux. Elle a expliqué que le viol collectif devenait une arme politique, une expression préméditée et explicite de défiance à l'égard des forces de l'ordre. Elle a indiqué que des zones entières étaient contrôlées par des gangs armés, mieux armés et équipés que la police. Elle a parlé d'enlèvements, d'étudiants terrifiés incapables de sortir de chez eux, de tribunaux de la capitale fermés depuis le départ des missions de maintien de la paix. C'était il y a quatre ans et demi, et la réalité qu'elle a décrite est toujours d'actualité. Près de 5 000 cas de viol ont été signalés aux assistants sociaux et aux prestataires de services en Haïti en 2023. Le nombre d'homicides, d'enlèvements et de faits de violence sexuelle augmente chaque année et rien ne montre qu'il va diminuer.

À peu près au même moment, lors du débat annuel sur les femmes et la paix et la sécurité en 2019 (voir S/PV.8649), une jeune militante soudanaise, devenue une icône de la révolution de cette année-là, a déclaré au Conseil de sécurité que les femmes avaient déjà été mises à l'écart du processus politique dans les mois qui ont suivi la révolution. Elle a fait part de son scepticisme quant à la concrétisation du quota de 40 % promis pour les femmes au sein du Conseil législatif de transition. Elle a notamment demandé au Conseil de sécurité de suspendre le processus de réduction des effectifs de la mission de maintien de la paix en attendant que la situation en matière de sécurité se stabilise et que la protection des civils soit mieux assurée. Pourtant, malgré ces avertissements, un an plus tard, l'opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour se retirait entièrement. Ainsi, aujourd'hui, au Soudan, en l'absence de toute mission politique ou de maintien de la paix, la famine est imminente et des milliers de nouvelles mères pourraient mourir dans les mois à venir. Tout cela se passe alors que les femmes et les filles sont soumises à toutes sortes de cruautés et de violences, ce dont je pense que les membres du Conseil sont bien conscients.

Les résolutions du Conseil sont claires. La résolution 2594 (2021) demande qu'une analyse globale et des compétences techniques concernant les questions de genre soient prévues dès le départ pour orienter tout processus de

transition des Nations Unies, que les femmes participent pleinement, sur un pied d'égalité et de manière véritable à toutes les phases successives d'une mission et de sa transition, et que les progrès réalisés dans les domaines de l'égalité des sexes et des femmes et de la paix et de la sécurité soient préservés, sachant que ces efforts permettent de sauver des vies, d'autonomiser les femmes et de les protéger. Ces instructions directes s'appuyaient sur des libellés similaires qui figurent dans d'autres décisions du Conseil de sécurité et dans les politiques et les orientations de l'ONU depuis des années. Malgré cela, ces directives ne sont souvent pas mises en pratique. C'est pourquoi ONU-Femmes est extrêmement préoccupée par la tendance actuelle qui consiste à fermer l'espace et à retirer l'appui accordé aux missions des Nations Unies de manière trop précipitée pour permettre une participation appropriée des femmes ou donner la priorité à l'égalité des genres. Pour prendre l'exemple de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, le court délai imparti pour fermer la Mission a eu pour conséquence qu'aucune des tâches relatives au programme pour les femmes et la paix et la sécurité ou effectuées par les conseillers et responsables en matière de genre n'a pu être transférée aux autorités de l'État ou à l'équipe des Nations Unies dans le pays. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Depuis plus de six ans, ONU-Femmes travaille en étroite collaboration avec le Département des opérations de paix pour renforcer la prise en compte de la dimension de genre dans les processus de transition des Nations Unies, depuis le travail sur les exigences minimales convenues jusqu'à l'analyse conjointe, la planification et le renforcement des capacités, en passant par la collaboration avec les partenaires nationaux et le partage des locaux et des actifs. Au cours de cette période, nous avons recensé de nombreuses lacunes. J'en soulignerai trois aujourd'hui.

Premièrement, les femmes et, plus généralement, les questions d'égalité des genres sont souvent sous-représentées ou absentes des négociations avec les pays hôtes sur la réduction des effectifs et le départ d'une mission. Dans certains cas, les femmes et les groupes de femmes ne sont mentionnés que comme des victimes ayant besoin de protection plutôt que comme des partenaires dans le cadre d'une transition. Je pense notamment aux nombreuses organisations de défense des droits des femmes qui pourraient hériter de fonctions cruciales de la mission sortante si elles bénéficiaient d'un appui adéquat. Les femmes sont également exclues des décisions relatives aux questions de sécurité et à l'architecture de sécurité.

Deuxièmement, une analyse des conflits tenant compte des questions de genre est souvent exclue des exercices de planification dès le départ et n'est entreprise

que plus tard, avec des ressources qui doivent être mobilisées séparément ou grâce à des financements souples réaffectés depuis ONU-Femmes.

Troisièmement, l'argent consacré aux missions des Nations Unies n'est pas réaffecté à la consolidation de la paix ou au développement durable après leur départ, que ce soit par l'intermédiaire de l'équipe de pays des Nations Unies ou d'autres partenaires nationaux. Dès que le budget et la présence d'une mission sont réduits, les compétences et la programmation en matière d'égalité des genres sont trop souvent les premiers domaines à se voir relégués au second plan. Pour répondre à ces préoccupations, j'aimerais proposer trois solutions.

Premièrement, nous recommandons au Conseil de veiller à ce que les transitions des Nations Unies préservent les acquis en matière d'égalité des genres et la participation effective des femmes par tous les moyens possibles. Cela doit se faire notamment par le biais des décisions qu'il prend et des déclarations qu'il publie mais aussi dans le cadre d'échanges avec les gouvernements hôtes et toute organisation régionale ou sous-régionale apportant un soutien aux efforts de maintien de la paix.

Deuxièmement, le Conseil doit continuer à inviter des femmes de la société civile à lui présenter régulièrement des exposés et à lui fournir une analyse de leur contexte sous l'angle des questions de genre. Le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité devrait également effectuer des visites sur le terrain dans les pays après le départ d'une mission des Nations Unies afin de surveiller la situation des femmes et des filles et d'en rendre compte afin que cette analyse puisse éclairer la prise de décision.

Troisièmement, nous recommandons au Conseil de sécurité d'accorder une plus grande attention au financement. Le rôle du Fonds pour la consolidation de la paix est essentiel à cet égard, de même qu'une collaboration plus étroite avec les institutions financières internationales. En outre, dans le cadre des retraits de mission, il faut prévoir d'allouer des ressources suffisantes au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, afin de préserver les progrès réalisés.

Dans certains cas, l'accélération du retrait d'une mission ne repose au final que sur des calendriers politiques et ne tient pas pleinement compte des réalités sur le terrain. Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité et les partenaires internationaux peuvent travailler avec les gouvernements hôtes afin d'empêcher ces transitions précipitées, en particulier dans l'intérêt de la protection des droits des femmes et des filles. Nous ne pouvons pas permettre que les outils que le Conseil a soigneusement élaborés au fil des décennies pour faire progresser le programme pour

les femmes et la paix et la sécurité soient mis au rebut. Ils sont trop précieux et trop cruciaux pour les femmes et les filles. Nous craignons un avenir fait d'atrocités croissantes contre les femmes, d'une marginalisation de plus en plus grande dans la prise de décision et, en dernière analyse, d'un échec de la communauté internationale. Cette perspective devrait être inacceptable pour nous tous et toutes, et je suis convaincu qu'elle l'est.

Nous avons l'occasion, cet automne avec le Sommet de l'avenir, et l'année prochaine lorsque nous célébrerons le trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, de redoubler d'efforts pour faire progresser les droits des femmes et renforcer les engagements pris à Beijing, au titre de l'objectif de développement durable n°5 et dans les nombreuses résolutions du Conseil sur les femmes et la paix et la sécurité. ONU-Femmes restera aux côtés du Conseil alors que nous œuvrons de concert au service de ses décisions cohérentes en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Bahous de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Pobee.

**M<sup>me</sup> Pobee** (*parle en anglais*) : Je suis très reconnaissante de l'occasion qui m'est donnée de contribuer à cet important débat, et je me joins à ma collègue, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, pour remercier la Sierra Leone d'avoir appelé l'attention cette question.

La consolidation des dividendes et des acquis de la paix est l'une des préoccupations et l'un des objectifs fondamentaux lors des transitions et des retraits des opérations de paix. Un domaine clef où les acquis doivent être préservés est celui des femmes et de la paix et de la sécurité, conformément à nos engagements communs au titre de la résolution 1325 (2000). De fait, comme l'a indiqué la Directrice exécutive, les opérations de paix sont désormais déterminantes pour faciliter et promouvoir le leadership et la capacité d'action des femmes, garantir leur participation véritable aux processus politiques et de paix, et protéger les femmes et les filles contre les violations de leurs droits fondamentaux et les atteintes à ces droits.

La transition des missions présente des défis mais donne aussi aux parties prenantes des possibilités de consolider les acquis dans ces domaines critiques et de pérenniser la paix. Depuis 2014, l'ONU a mené au bas mot 10 transitions dans des contextes politiques et opérationnels complexes. Ces dernières années, on a observé une accélération du retrait des opérations de paix des Nations Unies dans le cas du Mali et du Soudan. Un désengagement échelonné est en cours en République démocratique

du Congo. Dans tous ces contextes de transition, la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité s'est avérée difficile.

Dérouler un processus de transition dans la précipitation, dans un contexte marqué par un climat politique tendu, des menaces persistantes pour la sécurité et des préoccupations en matière de protection, c'est risquer de mettre en péril des acquis de la paix obtenus de haute lutte, y compris les progrès sur le plan de l'égalité des genres. En effet, les acteurs nationaux pourraient ne pas être prêts à assumer des responsabilités supplémentaires, et l'appui des partenaires internationaux n'est pas nécessairement disponible immédiatement. En l'absence de transitions bien structurées, dotées des ressources suffisantes et tenant compte des questions de genre, les femmes et les filles risquent de subir des revers. Ainsi, elles pourraient perdre l'accès à des services essentiels, être exclues des nouveaux processus décisionnels et se retrouver vulnérables à de nouvelles vagues de violence et d'insécurité, y compris de violences sexuelles liées au conflit. Je citerai quelques exemples.

Au Mali, avant le retrait accéléré de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), les femmes compaient pour 38% des membres du Comité de suivi de l'Accord. Cette représentation porteuse de transformation a contribué à renforcer la participation politique des femmes. Le retrait de la MINUSMA, cependant, a eu des effets négatifs sur les programmes de consolidation de la paix axés sur les femmes et les filles et sur la pérennisation des progrès réalisés dans la sphère politique.

Le départ récent des opérations de paix de certains points chauds importants au Soudan et en République démocratique du Congo a créé des vides sécuritaires, exposant les femmes et les filles aux attaques des acteurs armés. Ces retraits ont également entamé la capacité de l'ONU à aider les parties prenantes à s'attaquer globalement aux violences sexuelles liées aux conflits dans des domaines spécifiques, notamment les enquêtes, les signalements et l'assistance aux rescapées. C'est d'autant plus préoccupant que l'élaboration de modalités de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur la violence sexuelle liée aux conflits est une requête primordiale du Conseil de sécurité.

D'autres difficultés découlent d'un financement, de capacités et de moyens limités affectés à la mise en œuvre des plans d'action nationaux déjà formulés pour appliquer la résolution 1325 (2000), lesquels doivent être une priorité tout au long de la vie des missions, pendant leur transition et après leur retrait.

Pour que les transitions soient plus réussies, il est impératif d'adopter une approche prospective fondée sur une planification conjointe, à laquelle les autorités nationales, les organisations locales de la société civile, les opérations de paix des Nations Unies et l'équipe de pays, les partenaires internationaux et les membres du Conseil soient associés. Élaborer une vision commune concernant les femmes et la paix et la sécurité peut aider à hiérarchiser l'appui des Nations Unies et à orienter comme il convient les capacités et les ressources. À cet égard, le Fonds pour la consolidation de la paix peut jouer un rôle crucial en fournissant un financement ciblé et souple afin de combler les lacunes et de pérenniser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes durant les périodes de transition critiques. Par exemple, au Libéria, avant que la Mission des Nations Unies au Libéria ne quitte le pays en 2018, le Fonds appuyait une participation accrue des femmes à la prévention et au règlement des conflits, une implication renforcée des femmes dans les sphères publiques et les processus politiques, et une meilleure intégration des questions de genre dans les secteurs de la sécurité et de la justice, et il continue depuis le départ de la Mission.

Durant la transition du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, en 2020, le Gouvernement a entériné une analyse commune du conflit et des priorités en matière de consolidation de la paix. Celles-ci intégraient de manière systématique l'égalité des genres et favorisaient l'autonomisation et la représentation effective des femmes dans le dialogue politique et les processus de consolidation de la paix et de développement.

Au Soudan, pendant la transition de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour en Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, en 2020 et 2021, un état des lieux des capacités a permis de renforcer sensiblement les compétences s'agissant d'égalité des genres au sein de la Mission et d'intégrer les priorités en la matière dans les travaux programmatiques.

En République démocratique du Congo, un grand nombre de mesures prises en 2020 et 2021 ont eu une certaine incidence. Il s'agit notamment d'une analyse des conflits tenant compte des questions de genre, de l'intégration des questions de genre et des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans plusieurs critères de référence et indicateurs, et d'évaluations conjointes des progrès réalisés par la Mission, notamment s'agissant du transfert de ses tâches à ONU-Femmes dans le Sud-Kivu. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du

Congo (MONUSCO) continue d'œuvrer, en collaboration avec l'équipe de pays, à un nouveau programme conjoint de justice pour aider les institutions publiques du pays à prévenir les crimes graves et à y remédier par des enquêtes, des poursuites et des décisions de justice, qu'il s'agisse de violences sexuelles liées au conflit ou d'autres crimes. En amont des prochaines phases de son désengagement, la MONUSCO se coordonne également avec l'équipe de pays pour continuer d'assurer le suivi qui s'impose des questions héritées du passé, notamment pour l'application du principe de responsabilité et l'aide aux victimes dans les affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Dans toutes les transitions en cours et à venir, en République démocratique du Congo, en Iraq ou en Somalie, nous devons agir en amont pour garantir que notre planification, notre coordination et notre communication avec les partenaires tiennent compte de toutes les activités liées aux femmes et à la paix et la sécurité. Les opérations de paix et les équipes de pays des Nations Unies, les gouvernements nationaux, les organisations régionales, les partenaires de la société civile et les réseaux de femmes doivent veiller tout particulièrement à ce que, premièrement, l'analyse de genre fasse partie des processus de transition, du début à la fin ; et, deuxièmement, les compétences, les capacités et les ressources requises en matière d'égalité des sexes soient disponibles pour pérenniser les acquis. En outre, le Conseil de sécurité, pendant ses visites périodiques aux missions, doit systématiquement engager, avec les autorités nationales et les partenaires, un dialogue consacré au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment dans les contextes de transition.

Nous devons continuer de tout faire pour appuyer les femmes et les filles et leur donner les moyens de prendre la place qui leur revient de droit dans leurs communautés et d'avoir la possibilité, à égalité avec les hommes, de façonner la destinée de leur pays.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Pobe de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Khair.

**M<sup>me</sup> Khair** (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité de cette occasion de les informer aujourd'hui de l'incidence des transitions des opérations de paix des Nations Unies sur les droits et la participation des femmes.

Je m'appelle Kholood Khair et je suis la fondatrice et la Directrice de Confluence Advisory, un laboratoire de réflexion et d'action anciennement basé à Khartoum. J'axerai mes remarques sur mon pays, le Soudan qui, je crois, est riche d'enseignements pour le Conseil sur ce sujet.

Il y a près de 20 ans, alors qu'un génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité étaient perpétrés au Darfour, le Conseil de sécurité a pris la décision importante de créer l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Bien que des groupes locaux de défense des droits aient fait état de certains problèmes de protection durant le mandat de la MINUAD, l'Opération s'est révélée déterminante pour assurer une certaine stabilité au Darfour à une époque où il était évident que le Gouvernement ne pouvait pas mais, surtout, ne voulait pas mettre un terme aux actes de violence qu'il commettait contre les populations non arabes sur place. La MINUAD a joué un rôle de barrière protectrice entre les civils, d'une part, et, de l'autre, les forces gouvernementales et les milices alliées qui les prenaient pour cible.

Pour être honnête, en tant que Soudanaise, je pense que le moment choisi pour le retrait de la MINUAD en 2020 était une énorme erreur de calcul, d'autant qu'il a eu lieu avant qu'une force nationale puisse s'y substituer. Il en a résulté un vide béant en matière de protection. Et, en conséquence, la violence au Darfour a connu une très nette augmentation. L'Accord de paix de Djouba, qui a été perçu comme récompensant un groupe d'acteurs politiques au détriment d'un autre, a encore attisé les flammes ethniques dans le Darfour occidental. En janvier 2021, tout juste un mois seulement après la fin du retrait de la MINUAD, des femmes déplacées par les violences ont déclaré à des journalistes qu'elles risquaient d'être violées ou d'être tuées par la violence ou la faim.

Lorsque le Gouvernement de transition dirigé par les militaires a finalement conclu un accord avec les signataires de l'Accord de paix de Djouba pour mettre en place les forces conjointes, les populations traumatisées du Darfour ont constaté avec effroi que ces forces étaient composées en partie des mêmes groupes qui les avaient terrorisées et chassées de chez elles, à savoir les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide, qui avaient mené les atrocités au Darfour des décennies plus tôt. Des membres des Forces d'appui rapide, en particulier, ont été impliqués dans des attaques à Geneina en décembre 2019 et à nouveau en janvier 2021, peu après que la MINUAD a fermé certaines de ses bases dans cette région. Pendant toute cette période, les défenseurs des droits des femmes ont imploré la communauté internationale de laisser la MINUAD en place, mais leurs voix n'ont pas été entendues.

De même, le mandat limité confié à la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) et sa cessation précipitée à la demande des autorités soudanaises de facto en

décembre 2023 constituent un autre cas où les points de vue et les besoins des Soudanaises n'ont pas été pris en compte par le Conseil. Même aujourd'hui, après le départ de la MINUATS, et malgré des informations faisant état de cas de violence sexuelle endémiques, l'ONU n'a pas mis en place de dispositions adéquates en matière de surveillance et de communication de l'information.

Aujourd'hui, alors qu'une guerre totale fait rage au Soudan et que des rapports font état d'un génocide en cours, la situation du peuple soudanais est désespérée. Le nombre de civils tués depuis le début du conflit en avril 2023 est probablement bien plus élevé que les 18 000 recensés. Rien qu'à Geneina, jusqu'à 15 000 personnes ont été tuées pendant le siège des Forces d'appui rapide. Depuis, elles ont lancé des attaques similaires dans la ville d'El-Fasher et dans les États de Gazira et de Sennar. En juillet, près de 25 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire d'urgence, près de 11 millions étaient déplacées et plus de la moitié de la population souffrait de faim aiguë. Hier, le Conseil a appris que la famine sévissait dans le nord du Darfour, en particulier dans les camps de personnes déplacées comme celui de Zamzam, qui a également été bombardé par les Forces armées soudanaises. Les informations qui nous proviennent du terrain donnent à penser qu'au moins 13 autres régions sont confrontées à des conditions de famine. L'obstruction de l'aide humanitaire et le bombardement des hôpitaux par les deux parties menacent encore plus de vies. L'accès humanitaire sans entrave et la protection de tous les acteurs humanitaires sont essentiels.

Malgré l'urgence de la situation, aucune entité ne dispose actuellement d'un mandat de protection des civils au Soudan, hormis les autorités de facto, qui ont une fois de plus prouvé qu'elles ne peuvent ni ne veulent s'acquitter de cette tâche. La grande majorité de la population soudanaise est donc totalement exposée au conflit en cours et vulnérable face aux atrocités commises par les Forces d'appui rapide, les Forces armées soudanaises et les milices alliées.

Comme l'a fait remarquer la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Patten, lors de sa récente visite au Tchad, cette guerre est menée sur le corps des femmes et des filles. Les violences sexuelles généralisées et systématiques liées au conflit ne se limitent plus au Darfour, mais sont signalées dans tout le pays, y compris à Khartoum et à Gazira. Il est clair que les Forces d'appui rapide et les Forces armées soudanaises ont soumis des femmes et des filles âgées de 9 à 60 ans à des violences sexuelles – un crime de guerre – et aucune des deux parties n'a pris de véritables mesures pour empêcher ses forces de commettre des viols et d'attaquer les travailleurs de la santé ou pour enquêter sur de

tels crimes. Le recours délibéré à la violence sexuelle liée au conflit, notamment le viol, le viol collectif, l'esclavage sexuel et le mariage forcé, principalement par les Forces d'appui rapide, aggravée par des atrocités telles que le pillage, la torture, les disparitions forcées et le travail forcé, vise à terroriser la population pour qu'elle se soumette. En outre, selon des informations récentes, des femmes de la ville d'Omdurman sont contraintes d'avoir des relations sexuelles avec des soldats de l'armée soudanaise pour avoir accès à de la nourriture ou à d'autres biens de première nécessité. Nous sommes confrontés à une grave crise de protection et à une épidémie de violence fondée sur le genre dans tout le pays.

Depuis près de 25 ans, le Conseil de sécurité s'engage à promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et à défendre les droits des femmes dans tous les conflits et toutes les crises. Pourtant, ce à quoi nous assistons aujourd'hui au Soudan est une violation flagrante de ces obligations, et l'absence d'une solide mission de protection des civils y contribue grandement.

Il n'y a actuellement aucun organe dans le pays pour surveiller correctement la situation en matière de droits humains, aucun organe pour protéger efficacement les civils et aucun organe pour soutenir suffisamment les femmes, qui ont jusqu'à présent été presque entièrement exclues de la participation à tout aspect du règlement de la crise actuelle, bien qu'elles soient en première ligne de la réponse. Aucune condition minimale n'a été établie avant le retrait de la MINUAD, puis de la MINUATS, pour atténuer les préjudices subis par les femmes et les filles ou pour garantir que des ressources suffisantes sont disponibles pour répondre à leurs besoins. Ce sont donc les femmes et les groupes marginalisés qui paient le prix de ce manque de protection.

Afin de répondre à la crise urgente de la protection au Soudan, je voudrais formuler les recommandations suivantes.

Premièrement, si les efforts de la communauté internationale pour obtenir un cessez-le-feu sont essentiels, l'impératif aujourd'hui est de prévenir le génocide et de sauver des vies. Un volet diplomatique complémentaire doit être mis en place, séparément des pourparlers sur le cessez-le-feu, qui soit axé sur la lutte contre la violence visant les civils, avec des mesures ciblées pour assurer la protection des femmes et des filles, notamment contre les violences sexuelles liées au conflit. Il est inquiétant de constater que les efforts de médiation menés par l'ONU n'ont jusqu'à présent pas permis de mettre en œuvre ses propres orientations établies de longue date sur la façon de traiter les violences sexuelles liées aux conflits lors de la négociation de cessez-le-feu et d'accords de paix.

Deuxièmement, la protection physique des civils, y compris des femmes et des filles, doit être au cœur de l'action internationale. Conformément à la résolution 2736 (2024), le Secrétariat doit, aux côtés de l'Union africaine, identifier d'urgence des options pour la protection des civils et, pendant que ces options sont en cours de mise au point, faire tout ce qui est en son pouvoir pour protéger les civils contre les atrocités criminelles, notamment par le biais d'initiatives de protection des populations locales qui ont fait leurs preuves, afin de surveiller le respect des engagements pris par les parties belligérantes à ne pas prendre les civils pour cible, à mener des enquêtes rapides et à contribuer aux négociations de paix.

Troisièmement, les droits des femmes doivent être considérés comme une priorité en réponse à la crise actuelle. L'extension de l'embargo sur les armes à l'ensemble du pays et l'ajout de la violence sexuelle liée au conflit en tant que critère de désignation autonome pour des sanctions individuelles ciblées permettraient de prendre en compte le fait que les flux d'armes exposent les femmes et les filles à d'effroyables formes de violence fondée sur le genre.

Enfin, il est essentiel, conformément à la résolution 2736 (2024), que l'Envoyé personnel Lamamra, l'Union africaine, la Ligue des États arabes et tout autre acteur œuvrant en faveur d'un processus de paix garantissent la participation pleine, égale, véritable et sûre des femmes, non pas en tant qu'additif aux principaux pourparlers, mais en tant qu'élément central de ceux-ci.

En outre, la gravité de la situation au Soudan offre des enseignements importants pour les réductions des effectifs, les transitions et les retraits de missions dans d'autres contextes où la vie des femmes est en jeu. Le Conseil de sécurité doit faire davantage pour mettre en œuvre la résolution 2594 (2021) sur les transitions dans d'autres situations inscrites à son ordre du jour, telles que la République démocratique du Congo, l'Iraq et la Somalie. Elle doit surtout veiller à ce qu'il n'y ait pas d'interruption de mesures de protection entre un retrait précipité et une nouvelle mission ou la fin d'une mission et le transfert de responsabilités aux autorités gouvernementales. Avant le retrait complet d'une opération de paix, il est indispensable de s'assurer que les autorités compétentes se sont dotées d'un mandat de protection. La protection des droits des femmes et des civils doit être un élément essentiel de tout transfert de responsabilités : il s'agit notamment de définir clairement les critères de protection, de recueillir des données fiables sur les violences sexuelles liées au conflit et d'intégrer les normes relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité dans les cadres juridiques avant le retrait. Il est

indispensable d'y intégrer des compétences en matière de genre et de droits humains, ainsi que de consulter utilement les femmes et les organisations de la société civile à tous les stades de la planification de la transition.

C'est dans les moments de transition que l'ONU remplit souvent sa mission la plus importante en répondant aux besoins essentiels et en assurant la sécurité des civils en danger. Bien que la recherche d'un cessez-le-feu au Soudan soit nécessaire, un cessez-le-feu seul ne sauvera pas des vies. Le meilleur moyen d'y parvenir est de mener une mission de protection des civils. Il y a 20 ans, le Conseil de sécurité a vu la guerre au Soudan pour ce qu'elle était, une guerre contre les civils, et a choisi de donner la priorité à la préservation des vies humaines. J'exhorte les membres du Conseil à le faire une fois de plus, avant qu'il ne soit trop tard.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Khair de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Vice-Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République de Sierra Leone.

Je voudrais tout d'abord remercier M<sup>me</sup> Sima Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, et M<sup>me</sup> Martha Pobee, Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique au sein du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix, de leurs exposés complets et éclairants. Je remercie également M<sup>me</sup> Kholood Khair, fondatrice et directrice de Confluence Advisory, des informations fournies.

L'importance de la participation pleine, effective, en toute sécurité et sur un pied d'égalité des femmes, qui jouent un rôle actif dans les processus de paix et de sécurité demeure une priorité pour la Sierra Leone. L'adoption historique de la résolution 1325 (2000) a mené à la reconnaissance manifeste par la communauté internationale du fardeau spécifique que portent les femmes et les filles dans les situations de conflit, ainsi que du rôle vital que les femmes jouent dans la prévention, l'atténuation et le règlement des conflits. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est donc un outil indispensable pour reconnaître et faire respecter le droit des femmes à une participation et une protection pleines et entières, ainsi que leur droit de bénéficier de mesures de prévention de la violence et de mesures de secours et de relèvement tenant compte des questions de genre.

La Sierra Leone a organisé la présente séance parce qu'elle est préoccupée par le manque apparent de confiance qui caractérise les relations entre les missions des Nations

Unies et les pays hôtes et par les répercussions que ce manque de confiance a inévitablement sur les droits des femmes et des filles. Nous pensons que ce sentiment d'inquiétude a été clairement exprimé dans les déclarations des intervenantes aujourd'hui. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, pierre angulaire de notre attachement collectif à l'égalité des genres et à la prévention des conflits, ne doit pas être compromis face aux ajustements opérationnels. Au contraire, il doit être renforcé et intégré dans chaque phase des opérations de maintien de la paix et de soutien à la paix et des missions politiques, y compris les retraits et les réductions des effectifs.

Il existe des exemples de situations dans lesquelles les conséquences néfastes pour les femmes et les filles sont dues à l'absence de cadres solides relatifs aux femmes et à la paix et la sécurité pendant les transitions. Les femmes et les filles sont souvent touchées de manière disproportionnée par la recrudescence de la violence, l'accès limité à la justice et l'exclusion des processus de consolidation de la paix. De tels revers mettent en péril les progrès obtenus grâce aux efforts considérables déployés pendant des années en matière de règlement des conflits, de soutien à la paix et de maintien de la paix.

Au Soudan, comme nous l'a dit M<sup>me</sup> Khair, le conflit catastrophique actuel a des conséquences encore plus désastreuses sur les femmes et les filles. Les progrès qui étaient en train d'être réalisés sur la voie de la démocratie et de la stabilité ont été réduits à néant. Avec la fermeture de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, par exemple, nous, en Sierra Leone, pouvons comprendre le risque grave de retour en arrière s'agissant de la pérennisation des engagements relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité dans de telles situations.

C'est dans ce contexte que nous partageons notre histoire, en appelant instamment à des retraits ou des réductions des effectifs ordonnés et responsables des opérations de soutien à la paix et de maintien de la paix. La Sierra Leone a connu une décennie de conflit civil de 1991 à 2000. Au lendemain du conflit civil, la mission de maintien de la paix, la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), s'est progressivement retirée. Les effectifs de la Mission, qui atteignaient 17 500 hommes, ont été ramenés à 13 000 en juin 2003, puis à environ 5 000 à la fin de l'année 2004. Il ne fait aucun doute que la réduction des effectifs était subordonnée à la capacité de la Sierra Leone d'assumer les responsabilités en matière de sécurité dans les zones dont la MINUSIL se retirait.

La transition de la MINUSIL au Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) a été bien planifiée et menée à bien sans rencontrer d'obstacles majeurs.

Le Gouvernement sierra-léonais et toutes les parties prenantes nationales concernées, y compris les groupes de femmes et de jeunes et les partenaires internationaux, ont été consultés sur la mise en place du Bureau. Une campagne d'information publique efficace menée par la MINUSIL, puis par le BINUSIL, a préparé la population au départ de la MINUSIL et au rôle que l'ONU continuerait à jouer. En conséquence, le BINUSIL a été pleinement accepté par toutes les parties prenantes concernées.

La transition du BINUSIL au Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUSIL) s'est déroulée comme prévu, avec des consultations approfondies entre les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, qui ont abouti à l'adoption de la Vision commune des Nations Unies pour la Sierra Leone. Pour concrétiser cette vision, le BINUSIL a organisé, en collaboration avec les organismes publics concernés, un forum consultatif national sur l'intégration des droits humains dans le programme d'études des écoles secondaires en Sierra Leone. En outre, le BINUSIL, en collaboration avec le Ministère des affaires sociales, de l'égalité des sexes et de l'enfance de l'époque, a élaboré un plan relatif aux lois sur la justice de genre et a renforcé la sensibilisation aux droits des femmes dans tout le pays.

Il convient de souligner que pour donner suite à cet effort, des institutions telles que l'unité du soutien aux familles de la police sierra-léonaise et un Ministère distinct de l'égalité des sexes et de l'enfance ont été créées, et des efforts inlassables sont déployés pour renforcer le cadre juridique visant à protéger et à autonomiser les femmes et les filles. Il s'agit notamment de l'adoption de la Loi relative à la violence domestique, pour lutter contre la violence domestique, de la Loi sur les successions, pour garantir l'équité et l'égalité des règles de la succession, de la Loi sur l'enregistrement des mariages et divorces coutumiers, pour fournir la protection juridique nécessaire, de la Loi sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et de la Loi sur l'interdiction du mariage des enfants, récemment promulguée, qui interdit le mariage d'enfants en Sierra Leone. La Sierra Leone a également entrepris de réformer des lois qui ne tiennent pas compte des questions de genre afin de garantir l'octroi aux femmes de droits politiques et socioéconomiques et leur protection, ainsi que l'autonomisation des femmes, ce qui a renforcé la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Compte tenu de ce qui précède, il est impératif que les retraits et les réductions des effectifs des missions des Nations Unies se fassent de manière ordonnée et responsable. Lorsqu'ils deviennent nécessaires, les retraits et les réductions des effectifs ne doivent pas entraîner un recul

des progrès considérables réalisés en matière d'égalité des genres et de protection des droits des femmes. En conséquence, nous voudrions formuler les observations suivantes.

Premièrement, nous devons veiller à ce que les femmes soient à l'avant-garde des efforts de consolidation de la paix. Leur inclusion dans les processus de paix n'est pas seulement une question d'équité ; c'est une nécessité pour garantir une paix durable. Il a été établi que les accords de paix sont plus durables lorsque les femmes participent à leur négociation et à leur mise en œuvre. Par conséquent, lors de la transition des missions de maintien de la paix, nous devons aider les groupes et les réseaux de femmes à jouer un rôle actif dans la consolidation de la paix et le règlement des conflits.

Deuxièmement, la protection des femmes et des filles contre la violence, notamment la violence sexuelle et fondée sur le genre, doit rester une priorité. Les missions de maintien de la paix constituent souvent des mécanismes essentiels de protection des populations vulnérables. Au fur et à mesure que ces missions réduisent leurs effectifs, nous devons veiller à ce que les autorités nationales et locales soient à même d'assurer cette protection et soient déterminées à le faire. Cela nécessite un renforcement constant des capacités, l'allocation de ressources et une politique de tolérance zéro à l'égard des auteurs de ces violences.

Troisièmement, nous devons maintenir l'élan des réformes tenant compte des questions de genre dans le secteur de la sécurité. Il s'agit notamment de veiller à ce que les forces de police et les forces militaires participent à des activités de sensibilisation aux questions de genre et répondent de leurs actes. Nous devons également plaider en faveur du recrutement et du maintien de davantage de femmes dans ces secteurs, en veillant à ce qu'elles jouent un rôle important dans les processus de prise de décision. Nous savons que tous les contextes sont différents, mais nous savons également ceci : une présence réduite de l'ONU dans les situations de conflit entraîne une sécurité réduite pour les femmes et des filles, une attention réduite aux violations des droits des femmes et des filles et une baisse drastique des investissements dans les programmes de promotion de l'égalité des genres.

Bien que le Conseil de sécurité ait clairement appelé à des transitions des opérations des Nations Unies tenant compte des questions de genre, qui prévoient de nombreuses compétences et des analyses concernant les questions de genre, ainsi qu'une planification bien conçue, ce n'est toujours pas le cas dans la pratique. C'est d'autant moins le cas dans les situations où l'ONU doit quitter précipitamment la zone de déploiement, sans avoir

accompli son mandat ou sans avoir mis en place un plan de transition ordonné et responsable. Cette situation est préoccupante, et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons organisé la présente séance, pour rappeler à la communauté internationale l'importance de la coopération internationale, en particulier en ce qui concerne le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité reste un programme mondial viable. Nous reconnaissons les progrès notables qui ont été réalisés grâce aux efforts concertés de l'ONU et de ses institutions spécialisées, des organisations régionales, des gouvernements nationaux et des organisations de la société civile. Malgré cela, les femmes et les filles restent confrontées à une myriade de violations ciblées dans les situations de conflit. Face à l'accélération du retrait des opérations de paix des Nations Unies, nous pensons qu'il sera difficile de poursuivre la mise en œuvre des quatre piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous espérons que des exposés tels que ceux que nous avons entendus aujourd'hui aideront le Conseil à effectuer une analyse des conflits qui tienne davantage compte des questions de genre, afin que nous puissions mieux comprendre non seulement les progrès réalisés, mais aussi les défis qui subsistent dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le contexte de l'accélération de ces retraits. La communauté mondiale doit adopter un ensemble solide de solutions pour faire face à ces phénomènes afin d'atteindre notre objectif commun de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Kariuki** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité, Madame la Présidente, et je vous remercie d'avoir organisé le présent débat, ainsi que du rôle moteur que joue constamment la Sierra Leone dans la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Je remercie la Directrice exécutive Bahous, la Sous-Secrétaire générale Pobee et M<sup>me</sup> Khair de leurs exposés. Et même si je n'aborderai pas spécifiquement la situation au Soudan aujourd'hui, puisque nous avons consacré une séance entière à cette question hier (voir S/PV.9698), je pense que les observations de M<sup>me</sup> Khair mettent bien en lumière les défis auxquels sont confrontées les populations civiles, en particulier les femmes et les enfants, lors des transitions et retraits rapides, et je lui en suis donc

reconnaissant. Comme l'ont clairement indiqué nos intervenantes d'aujourd'hui, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité reconnaît le rôle essentiel que jouent les femmes dans l'instauration d'une paix durable. Les femmes contribuent à part entière à tous les stades des missions de maintien de la paix, y compris la réduction des effectifs, les transitions et les retraits. Je présenterai aujourd'hui trois priorités : la prise en compte des questions de genre, la participation et la prévention.

Premièrement, nous devons tenir compte des questions de genre dans toutes les composantes des missions de maintien de la paix, y compris la prévention et la répression des violences sexuelles liées aux conflits. Une analyse des conflits tenant compte des questions de genre et des compétences techniques concernant ces questions sont indispensables pour assurer l'efficacité des missions, notamment en ce qui concerne la planification de la transition. Je suis heureux que nous ayons obtenu des engagements forts en matière de genre lors des récents renouvellements de mandats, y compris en ce qui concerne la violence fondée sur le genre en Haïti et la participation des femmes en Colombie. Nous appelons les États Membres, les entités des Nations Unies et les organisations non gouvernementales à donner la priorité aux questions concernant les femmes et la paix et la sécurité dans tous les plans de désengagement, y compris le retrait prévu de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Deuxièmement, en ce qui concerne la participation, les soldates de la paix peuvent nouer des contacts avec des populations et dans des lieux moins accessibles aux hommes, ce qui leur confère une perspective sans pareille. Cela permet de mieux faire connaître les risques en matière de sécurité, y compris les violences sexuelles liées aux conflits, et d'instaurer la confiance avec les communautés locales. Le Royaume-Uni crée un environnement favorable pour les soldates de la paix. Nous avons contribué à hauteur de 1 million de livres sterling au fonds de l'initiative Elsie l'année dernière, et l'équipe britannique de soutien à la paix forme des femmes à la conduite et au maniement des armes, améliorant ainsi leur taux de réussite aux évaluations. La participation des organisations de défense des droits des femmes est également essentielle, et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali en était un bon exemple. Sa collaboration avec la société civile lui a permis de faire évoluer les mentalités sur les violences sexuelles liées aux conflits et de mieux défendre les intérêts des personnes rescapées.

Enfin, s'agissant de la prévention, les transitions et les retraits exposent les communautés locales à des risques accrus de violences sexuelles liées aux conflits en raison des vides sécuritaires, de l'affaiblissement des institutions et de l'aggravation des tensions politiques. Il est dès lors vital de veiller à ce que la prévention reste une priorité permanente en élaborant des approches coordonnées à l'échelle de la mission et axées sur les personnes rescapées pour lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits. C'est particulièrement important en période de transition et de retrait. La prévention comprend aussi la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. C'est pourquoi l'année dernière, par l'intermédiaire de l'équipe britannique de soutien à la paix, le Royaume-Uni a dispensé une formation sur l'exploitation et les atteintes sexuelles à 2 208 soldats et fonctionnaires de police.

Pour être véritablement efficaces, les mécanismes de paix et de sécurité doivent comprendre et prendre en compte les besoins de sécurité de toutes les personnes, notamment les femmes et les filles. Engageons-nous à faire en sorte que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité joue un rôle central dans tous les plans de maintien de la paix, y compris la réduction des effectifs, les transitions et les retraits.

**M. Hwang** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette séance importante et fort opportune. Je tiens également à exprimer ma gratitude à la Directrice exécutive Bahous, la Sous-Secrétaire générale Pobeec et M<sup>me</sup> Khair

Cette séance d'information tombe à point nommé, alors que nous assistons depuis peu à la cessation soudaine ou à la réduction des effectifs des opérations de paix des Nations Unies au Mali, au Soudan et en République démocratique du Congo. Les vides sécuritaires qui en résultent touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles. Si la plupart des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies ont intégré des éléments relatifs aux femmes et la paix et la sécurité dans leur mandat, il est bien plus important de veiller à ce que ces engagements soient maintenus tout au long des phases de démarrage, de réduction des effectifs et de transition. À cet égard, je voudrais formuler trois observations.

Premièrement, les mandats des missions des Nations Unies, en particulier celles qui sont en phase de transition, doivent mieux prendre en compte les questions de genre dans tous les aspects de leurs opérations. Ces mandats peuvent avoir notamment pour objet de protéger les femmes et les filles contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, de promouvoir la participation des

femmes à tous les processus politiques et processus de paix, et d'appuyer la mise en œuvre d'une réforme du secteur de la sécurité et de programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration qui tiennent compte des questions de genre. Ces objectifs de référence peuvent servir de cadre d'orientation pour garantir que les éléments fondamentaux du programme pour les femmes et la paix et la sécurité sont mis en œuvre de manière cohérente tout au long de la transition et après celle-ci. Au moment de déterminer le calendrier de transition, il est également préférable de prendre en compte les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs plutôt que de simplement définir des échéances.

Deuxièmement, il est indispensable de donner aux femmes locales les moyens d'agir au niveau de leur communauté afin de créer une base solide qui perdurera après le départ des missions des Nations Unies. Les missions, les équipes de pays et les États Membres de l'ONU doivent non seulement appuyer les gouvernements hôtes, mais aussi collaborer plus étroitement avec les femmes locales et les organisations de femmes pour veiller à ce que leur voix soit entendue et leurs droits humains protégés. Pour sa part, la Corée collabore avec le Fonds des Nations Unies pour la population depuis 2019 afin d'aider les femmes et les filles à prévenir et à combattre la violence fondée sur le genre, et coopère étroitement avec ONU-Femmes pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité à travers le monde, notamment dans le cadre du partenariat avec le Centre d'excellence d'ONU-Femmes pour l'égalité des genres à Séoul. En outre, la Corée contribuera cette année au Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire afin d'appuyer activement la participation des Soudanaises aux processus politiques et de paix.

Enfin, le Conseil de sécurité doit faire davantage appel à la Commission de consolidation de la paix à tous les stades de la transition des missions. La Commission peut favoriser des transitions sans heurt en mobilisant tous les acteurs concernés, y compris les États Membres, les pays hôtes, la société civile et les organisations internationales et régionales. Le Fonds pour la consolidation de la paix est également un outil indispensable pour intégrer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans tous les processus de transition. En tant que l'une des principales donatrices du Fonds, la République de Corée se félicite qu'il continue de s'attacher à atteindre son objectif de 30 % d'investissement dans des initiatives en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes.

La question à l'examen aujourd'hui est en parfaite adéquation avec la sixième Conférence internationale annuelle pour l'action concernant les femmes et la paix, que la Corée accueillera en décembre prochain à Séoul.

Nous espérons vivement tirer parti de la dynamique créée par les discussions constructives d'aujourd'hui.

**M<sup>me</sup> Rodrigues-Birkett** (Guyana) (*parle en anglais*) : Je vous souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité, Madame la Présidente, et je remercie la Sierra Leone d'avoir organisé la présente séance d'information, en temps opportun, sur la manière dont nous pouvons pérenniser le respect des engagements relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité dans le contexte de l'accélération du retrait des opérations de paix. Je tiens également à remercier M<sup>me</sup> Sima Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M<sup>me</sup> Martha Pobee, Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, et M<sup>me</sup> Kholood Khair d'avoir partagé leurs points de vue.

Depuis que le Conseil de sécurité a créé le programme pour les femmes et la paix et la sécurité il y a près de 25 ans, des mesures sont prises en permanence pour intégrer les questions de genre dans les opérations de soutien à la paix. Des résolutions successives du Conseil ont cherché à renforcer la participation et le leadership des femmes dans les processus de paix et à améliorer leur protection, en soulignant que leurs perspectives et leurs besoins doivent être pris en compte à toutes les étapes.

Les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies, guidées par les mandats du Conseil de sécurité, sont devenues un élément central de ces efforts et apportent des contributions cruciales dans divers domaines, s'agissant notamment de rehausser l'appui à la participation des femmes aux processus politiques et de paix, d'associer les femmes à la prévention des conflits, de promouvoir leurs droits fondamentaux, de lutter contre les violences sexuelles et fondées sur le genre et de soutenir les organisations de femmes de la société civile. Les progrès ont été mesurés grâce à des mécanismes de suivi et de communication de l'information. Depuis quelque temps, des conseillers et des référents pour les questions de genre et des conseillers pour la protection des femmes apportent un appui ciblé aux missions.

S'il est entendu que les missions de maintien de la paix et les missions spéciales ont un caractère temporaire et que, en définitive, il revient aux autorités nationales de s'approprier et de soutenir les efforts déployés concernant les femmes et la paix et la sécurité, il est également admis qu'il faut mettre en place des systèmes et renforcer les capacités locales pour assurer la continuité et la durabilité. Le Conseil a souligné que les transitions devaient être planifiées dès les premiers stades des missions, en partenariat avec les autorités du pays hôte, les organismes des Nations Unies et les autres parties prenantes concernées.

Dans l'idéal, des transitions progressives et structurées n'interviendraient qu'une fois que l'opération de paix a atteint ses objectifs et que de réels progrès sont constatés, notamment s'agissant des femmes et de la paix et la sécurité. Pourtant, nous avons récemment vu plusieurs missions accélérer leur transition et leur retrait et d'autres cas sont à prévoir. Il est donc nécessaire d'examiner les mesures que le Conseil pourrait prendre pour que les acquis, notamment en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité, ne soient pas réduits à néant et que le risque d'une escalade ou d'une rechute dans le conflit soit le plus faible possible.

À cet égard, le Guyana considère que les actions ci-après peuvent être utiles.

Premièrement, il est essentiel que, après le retrait des missions, le Conseil de sécurité continue de suivre la situation dans les pays sous l'angle des femmes et de la paix et la sécurité. Le Conseil doit demander au Secrétaire général de présenter des rapports périodiques, avec l'appui des organismes compétents des Nations Unies, comme ONU-Femmes.

Deuxièmement, les fonctions liées aux femmes et à la paix et la sécurité doivent être transférées des missions aux équipes de pays des Nations Unies, en mettant l'accent sur l'importance d'appuyer l'autonomisation et la participation politique et économique des femmes ; de répondre aux besoins en matière d'éducation et de santé ; de promouvoir des systèmes de protection et de justice robustes, notamment en ce qui concerne les violences sexuelles et fondées sur le genre ; et d'apporter un appui aux organisations de femmes de la société civile locale. Il est également très important de faire en sorte que les autorités nationales comprennent l'intérêt d'honorer les engagements pris s'agissant des femmes et de la paix et la sécurité et de renforcer leurs capacités à les appliquer. Les organisations régionales jouant un rôle croissant, elles doivent elles aussi être mobilisées pour préserver les acquis engrangés. Le point de vue des femmes doit être pris en compte dans tous ces échanges. L'exposé de M<sup>me</sup> Kholood Khair a illustré à quels points ces dialogues sont importants.

Troisièmement, il est crucial de remédier à la question du financement, comme l'a souligné la Directrice exécutive Bahous. L'Assemblée générale, via la Cinquième Commission, doit tenir compte des déficits de ressources créés par le départ des opérations de paix lorsqu'elle alloue des fonds aux organismes des Nations Unies qui voient leurs responsabilités s'élargir. Un financement des donateurs internationaux doit intervenir en complément.

Enfin, je soulignerai les rôles que peuvent jouer la Commission de consolidation de la paix et le Bureau d'appui

à la consolidation de la paix pour mobiliser les efforts et les ressources propres à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, qui doivent faire partie intégrante de la consolidation de la paix après un conflit.

Certes, une réduction accélérée des effectifs n'est pas idéale, mais le Guyana est convaincu que si la volonté politique, les ressources idoines, l'appui international, un suivi stratégique et des mécanismes de responsabilisation efficaces sont en place, les engagements relatifs aux femmes et à la paix et la sécurité peuvent être respectés. Il convient de souligner, comme le reconnaît la résolution 1889 (2009), que pour garantir une paix durable, la sécurité et la réconciliation, il est essentiel d'autonomiser les femmes et de les associer aux processus de paix et de reconstruction au lendemain des conflits.

**M<sup>me</sup> Samai (Algérie) (*parle en anglais*) :** Je remercie la Sierra Leone d'avoir organisé cette importante séance d'information. Je tiens également à remercier les intervenantes de leurs observations. J'ai écouté attentivement l'exposé de la représentante de la société civile.

Les femmes jouent un rôle primordial et crucial dans la gestion et le règlement des conflits. Elles se heurtent cependant aux difficultés marquées et aux menaces graves que génèrent les conflits armés, le terrorisme, l'extrémisme violent et la violence sexuelle. Ces difficultés entravent considérablement l'inclusion effective des femmes et des jeunes et, du même coup, la réalisation de la paix, de la sécurité et du développement. Malheureusement, malgré qu'il a été largement établi que la participation des femmes à la consolidation de la paix et à la médiation donne lieu à une paix durable et positive, elles sont, dans une large mesure, toujours exclues des processus de paix.

Le retrait des opérations de paix et la fermeture des missions politiques spéciales dans certaines zones de conflit pourraient avoir de graves répercussions sur le processus de maintien et de consolidation de la paix dans les pays concernés et influencer directement sur la pérennité des engagements pris s'agissant des femmes et de la paix et la sécurité. Cette situation ne doit pas dissuader les dirigeants ou les décideurs de prévoir une participation effective et véritable des femmes dans les processus de consolidation de la paix. À cet égard, nous insistons sur les points suivants.

Premièrement, le partenariat et la coopération entre les États Membres, la société civile et les institutions internationales doivent être renforcés et encouragés, et les bonnes pratiques doivent être partagées.

Deuxièmement, il faut promouvoir des politiques relatives à l'égalité des genres et élaborer des programmes nationaux efficaces et complets afin d'autonomiser et de

protéger les femmes, en particulier pendant les conflits. L'appropriation nationale est impérative.

Troisièmement, des mesures robustes doivent être prises dans le cadre des politiques nationales de développement pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles.

Quatrièmement, toutes les parties concernées, y compris les services publics, les organisations nationales de femmes, le secteur privé, la société civile et les médias, doivent être mobilisées pour sensibiliser à l'importance d'associer les femmes.

Cinquièmement, tous les obstacles doivent être levés pour garantir que les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et les figures féminines de la société civile dans les zones de conflit peuvent jouer leur rôle avec le plus d'efficacité possible.

Sixièmement, il faut un engagement sans faille à appliquer le plus strictement possible la résolution 1325 (2000) afin de renforcer la participation des femmes dans les secteurs de la sécurité et de veiller à ce qu'elles prennent part au maintien de la paix et de la sécurité.

À cet égard, l'Algérie s'est employée avec diligence à soutenir le rôle des femmes en tant qu'architectes clefs de la paix, à l'échelle nationale et régionale, dans le cadre de sa vision pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) via un plan d'action national élaboré en 2023. Ce plan entend contribuer aux objectifs des Nations Unies et sert de feuille de route pour réaffirmer les priorités de mon pays s'agissant de renforcer la participation pleine, effective et véritable des femmes à la paix et la sécurité.

Les discriminations et les violations contre les femmes doivent être condamnées où qu'elles se produisent et quels qu'en soient les auteurs. À cet égard, je saisis cette occasion pour rappeler aux membres que nous ne pouvons pas discuter du rôle des femmes dans la paix et la sécurité sans souligner la situation tragique des femmes dans les territoires occupés de Palestine, en particulier à Gaza. Les femmes sont confrontées en permanence au risque d'une extermination systématique et aux pires formes de meurtres et d'exactions. Elles sont privées de leurs droits les plus fondamentaux, le droit de vivre et d'être humaines tout simplement.

Pour terminer, l'Algérie réaffirme son engagement à promouvoir la participation active des femmes aux efforts de paix et de sécurité et l'importance primordiale de garantir leur inclusion dans tous les domaines de la vie. Nous continuerons de militer avec ferveur pour leur autonomisation en tant qu'artisanes de la paix et de la sécurité.

**M. Hauri** (Suisse) : Nous saluons l'attention portée au sujet de cette séance et nous remercions toutes les intervenantes.

« La paix commence avec moi, avec vous et nous tous », voici le message puissant des 75 ans de maintien de la paix des Nations Unies. Ce message doit résonner avec l'ensemble de la population, femmes et filles incluses. L'expérience et les exemples que les intervenantes ont présentés ce matin le démontrent : si la participation des femmes aux processus de paix est négligée dans le traitement des conflits, ceux-ci se prolongent, et les femmes et les filles en paient le prix fort. Les considérations de genre sont donc essentielles afin que les retraits des opérations de paix ne se traduisent pas par un recul en matière des droits des femmes et d'égalité des genres. Le retrait d'une mission de paix ne doit pas entraîner la perte des progrès durement acquis dans le domaine concernant les femmes et la paix et la sécurité. Le constat n'est pas nouveau. En 2021, le Conseil a souligné dans sa résolution 2594 (2021) l'importance de l'analyse de genre, de l'expertise en matière de genre et de l'intégration de cette dimension, ainsi que de la pleine participation des femmes tout au long des processus de transition. Certains instruments développés dans ce contexte restent cependant inutilisés. Comment pouvons-nous alors parvenir à des retraits qui ne torpillent pas l'égalité des genres et les droits des femmes ?

Premièrement, les critères de référence de genre doivent faire partie intégrante de toutes les composantes d'une mission de l'ONU, et ce, dès son déploiement. Le Secrétaire général le soulignait dans son rapport sur les transitions en 2022 (S/2022/522). Ces critères doivent résulter d'un processus inclusif et être appliqués de façon cohérente. La capacité des institutions nationales de sécurité à protéger la population, à maintenir l'espace civique et à assurer le respect des droits humains sont des éléments clés, tout comme la participation continue des femmes aux processus décisionnels, notamment ceux liés au retrait des missions et à l'avenir de leur pays. Une politique spécifique en matière de genre, par exemple sous forme d'un plan d'action national, peut englober toutes les mesures visant à maintenir et à promouvoir l'égalité entre les genres.

Deuxièmement, il faut rappeler la responsabilité première des États de protéger leurs populations, et ce, en tenant compte des besoins et des vulnérabilités spécifiques au genre. Cette responsabilité doit être guidée par le cadre international des droits humains, y compris la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Comme évoqué lors de notre réunion organisée selon la formule Arria en mars, la Convention

est un instrument essentiel pour rendre les États responsables de la protection des droits des femmes avant, pendant et après un conflit. Le Conseil de sécurité et les Nations Unies doivent travailler en étroite collaboration avec les autorités nationales et locales dès le déploiement d'une mission onusienne afin de préparer les plans de retrait, de faciliter le renforcement et le transfert des capacités et d'adopter une approche budgétaire sensible au genre, guidée par des critères de référence établis.

Finalement, il est essentiel de documenter les expériences des retraits passés et de les partager afin d'en tirer des enseignements sur les conséquences par rapport aux droits, à la participation et à la sécurité des femmes. Au Mali et au Soudan, par exemple, les réductions des effectifs onusiens ont entraîné une interruption du suivi, de l'établissement de rapports et de l'analyse de la situation des droits des femmes, y compris les violences sexuelles liées aux conflits. La Commission de consolidation de la paix offre une plateforme pour cet apprentissage collectif, qui peut également être mis au bénéfice du travail du Conseil. Le Fonds pour la consolidation de la paix joue un rôle important en aidant à combler les déficits financiers les plus urgents dans les contextes de transition. Il est nécessaire que des ressources supplémentaires soient allouées au Fonds. Mais cela ne suffit pas. Les transitions doivent être planifiées de manière durable, y compris avec des ressources provenant du budget ordinaire.

Alors que le maintien de la paix évolue, nous ne pouvons pas nous permettre de laisser les femmes de côté. Leurs droits et leur sécurité sont essentiels pour parvenir à une paix durable. Nos décisions actuelles jettent les bases de futurs efforts de maintien de la paix. Le Conseil doit se montrer à la hauteur de l'affirmation selon laquelle les femmes et les filles ne sont pas seulement des bénéficiaires de la paix, mais des architectes essentielles de celle-ci. Une transition réussie est une transition avec et pour les femmes.

**M<sup>me</sup> Broadhurst Estival** (France) : Je remercie la Sierra Leone pour l'organisation de cette session d'information sur un sujet essentiel. Je remercie également la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M<sup>me</sup> Sima Bahous, la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, M<sup>me</sup> Martha Pobebe, ainsi que M<sup>me</sup> Kholood Khair pour leurs exposés extrêmement complets. Je souhaiterais formuler trois observations.

Premièrement, les États ont la responsabilité de protéger leur population sur l'ensemble de leur territoire, dans le respect de leurs obligations internationales. Face à l'augmentation des violences sexuelles liées au conflit,

la protection des femmes et des filles doit être assurée en toutes circonstances. Les femmes et les filles sont les premières victimes de l'irruption de la violence, et des violences sexuelles et sexistes. Une vigilance particulière est absolument indispensable lors des périodes de retrait des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. Le rapport annuel du Secrétaire général (S/2022/522) souligne leur impact sur la protection des civils, et en particulier sur celle des femmes et des filles, comme cela a été illustré lors du retrait des opérations de paix des Nations Unies au Soudan mais également au Mali, qui ont renforcé l'exposition des civils. Les États dont se retirent les opérations et missions onusiennes doivent œuvrer à une transition fluide, responsable, en étroite collaboration avec les Coordinateurs résidents des Nations Unies, avec les équipes pays et avec la société civile. Conformément à la Charte, ils sont tenus d'appliquer pleinement les résolutions adoptées par le Conseil, y compris les 10 résolutions portant sur les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans l'ensemble de leurs dimensions. Ils doivent faire respecter, en toutes circonstances, le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme et veiller au bon déroulement de toutes les opérations onusiennes, en particulier l'acheminement de l'aide humanitaire.

Deuxièmement, les opérations de maintien de la paix, les missions politiques spéciales et les équipes pays onusiennes doivent être dotées de moyens appropriés pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et ce, y compris pendant les périodes de transition. C'est pourquoi les conseillers militaires pour les questions de genre sont par exemple des ressources importantes, indispensables même, pour assurer la mise en œuvre de ce programme par les Casques bleus sur le terrain. La France a investi plus de 650 000 euros depuis 2021 dans la mise en œuvre de formations pour ces conseillers afin de renforcer leur expertise sur les questions de genre.

En relèvement des missions et opérations de paix, il est également essentiel que les équipes pays onusiennes assurent, en lien avec les autorités nationales, un suivi continu des violations des droits de l'homme et de toutes les formes de violences à l'égard des femmes et des filles, y compris les violences sexuelles. Ceci nécessite un financement adéquat, mais également un calendrier réaliste de transfert des tâches entre les opérations et les équipes pays. La France soutient les efforts déployés à cet égard par la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M<sup>me</sup> Patten, et par son équipe d'experts. Nous soutenons également le travail inestimable pour la lutte

contre l'impunité qui est réalisé par les groupes d'experts des comités de sanctions mis en place par le Conseil de sécurité. Le Conseil doit mettre plus systématiquement sous sanction les auteurs et les responsables de violences sexuelles qui sont commises en temps de conflit.

Troisièmement, la participation pleine, égale et significative des femmes aux processus décisionnels avant, pendant et après les conflits est indispensable à l'avènement d'une paix durable. On le voit dans de nombreux exemples, mais je pense en particulier à la Colombie, où les femmes négociatrices, issues de la société civile, jouent un rôle clef dans le processus de paix. La France finance les organisations féministes sur le terrain, à hauteur de 250 millions d'euros sur la période actuelle, via un fonds national dédié. Nous soutenons également les dispositifs de justice transitionnelle qui visent au renforcement de l'état de droit, telles que les commissions de vérité, de réconciliation et de réparation. Notre plan d'action national « Femmes, Paix et Sécurité » poursuit par ailleurs l'objectif que les institutions qui sont créées après un conflit ou pendant la période de transition tiennent pleinement compte des besoins spécifiques des femmes et des filles. Nous soutenons en outre le projet de recommandation générale n° 40 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, qui porte, comme les membres le savent, sur la représentation égale et inclusive des femmes dans les processus décisionnels, recommandation qui devrait être adoptée en octobre prochain.

Nous appelons à intégrer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité de façon transversale dans l'ensemble du système des Nations Unies. Nous saluons à cet égard le rôle moteur d'ONU-Femmes, du Département des opérations de paix, du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, du Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, et de la société civile.

**M. Dai Bing** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine souhaite la bienvenue à M<sup>me</sup> Alghali, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Sierra Leone, qui préside la séance d'aujourd'hui, et remercie la Directrice exécutive Bahous et la Sous-Secrétaire générale Pobee de leurs exposés. J'ai également écouté attentivement l'exposé de la représentante de la société civile.

Les opérations de paix sont un moyen important pour le Conseil de sécurité de s'acquitter de sa responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ces dernières années, en raison de l'évolution de la situation sur le terrain, de la volonté des pays concernés et d'autres facteurs, certaines missions des

Nations Unies ont dû se retirer, réduire leurs effectifs ou procéder à des ajustements. La manière d'assurer des transitions en douceur tout en maintenant la paix et la stabilité dans les pays et régions concernés est un sujet important sur lequel les membres du Conseil doivent constamment réfléchir, faire le point et s'améliorer.

À cet égard, le respect de la souveraineté et du leadership des pays concernés est une condition préalable fondamentale. Le consentement des pays concernés est un principe de base qui a évolué au fil des ans et qui doit être effectivement respecté à tous les stades. Nous appuyons l'ONU et le Conseil de sécurité dans l'élaboration de plans de transition et de stratégies de sortie claires et réalisables pour les opérations de paix, en respectant pleinement les souhaits des pays concernés, et en s'alignant sur leurs stratégies et priorités nationales en matière de développement, afin d'assurer une transition sans heurts.

Les femmes sont des parties prenantes importantes dans les opérations de paix. La résolution 1325 (2000) soutient explicitement la participation pleine et égale des femmes aux processus de paix et appelle à une meilleure protection des femmes et des filles dans les zones de conflit. C'est également l'une des responsabilités de nombreuses missions. Nous appuyons les efforts du Conseil pour mettre en commun les meilleures pratiques et recenser les enseignements tirés de l'expérience sur la manière de mieux promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité à la lumière de la situation, des besoins et des défis des opérations de paix en phase de transition.

Le développement est le fondement de la paix, et le renforcement des capacités de développement des pays concernés doit être l'objectif principal des opérations de paix durant les périodes de transition. Nous devons donc nous attacher à promouvoir l'autonomisation des femmes basée sur le développement et à aider les femmes, qui représentent la moitié de la population, à mettre à profit leur sagesse et leur potentiel, pour qu'elles puissent prendre véritablement leur avenir et leur destin en main. Nous soutenons les missions des Nations Unies dans l'accomplissement de leur mandat et dans la conception de projets axés sur les besoins à long terme et ceux liés à la période de transition en aidant activement les zones touchées par des conflits à développer les infrastructures et l'éducation et à éliminer la pauvreté, de manière à consolider les bases structurelles de l'égalité des genres. Nous encourageons les pays concernés à améliorer la protection des droits et des intérêts des femmes pour répondre aux attentes nationales en la matière et, parallèlement à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

à investir durablement dans l'autonomisation et le développement des femmes, afin de renforcer progressivement la représentation et la voix des femmes dans les affaires politiques, économiques, culturelles et sociales.

La transition des opérations de paix ne signifie pas la fin de tout appui international. Nous appuyons les efforts déployés par la communauté internationale, dans le respect de la souveraineté et du leadership des pays concernés, pour continuer d'aider les pays en conflit et de promouvoir la cause du développement des femmes. Nous soutenons ONU-Femmes, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes pour qu'ils continuent d'aider les pays concernés à relever efficacement les défis auxquels les femmes sont confrontées, tels que la pauvreté, la discrimination et la fracture numérique. Les pays développés doivent respecter les engagements qu'ils ont pris en matière d'aide publique au développement et fournir un appui financier, technique et de renforcement des capacités aux pays en développement, en particulier aux pays africains. Nous appelons instamment à accélérer la réforme de l'architecture financière internationale et à renforcer le pouvoir de décision des pays en développement dans la gouvernance économique mondiale, afin de créer des conditions favorables au développement et à la prospérité des pays sortant d'un conflit.

Il convient de noter que tous les efforts visant à prévenir et à régler les conflits et à créer un environnement pacifique pour les civils, y compris les femmes, sont indispensables pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Quels que soient les transitions ou les ajustements dont font l'objet les opérations de paix, la promotion du règlement politique des questions brûlantes doit être toujours l'objectif primordial. Les missions des Nations Unies doivent intensifier leurs efforts de bons offices et de médiation, créer des synergies avec les organisations régionales et aider les pays concernés à promouvoir le désarmement, la démobilisation et la réintégration, ainsi que l'inclusion et la réconciliation. Les forces de l'ordre des pays concernés doivent bénéficier d'un soutien en matière de renforcement des capacités pour qu'elles soient mieux à même de protéger les civils et de maintenir l'ordre social.

À l'heure actuelle, dans le cadre du conflit à Gaza, qui dure depuis plus de 300 jours, plus de 10 000 femmes ont été tuées et plus d'un million de Palestiniennes sont confrontées à la famine. Nous appelons de nouveau toutes les parties à répondre au consensus écrasant de la communauté internationale et à promouvoir conjointement la mise en œuvre complète et effective des résolutions pertinentes du Conseil afin de parvenir à un cessez-le-feu immédiat, de mettre fin à la catastrophe humanitaire et de contenir les retombées du conflit.

Depuis longtemps, la Chine contribue activement à la reconstruction et au développement des zones sortant d'un conflit dans des domaines tels que le développement économique, l'éducation, la santé et les infrastructures. Par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour la paix et le développement, la Chine a apporté son appui aux pays concernés dans la réalisation de projets et la coopération dans des domaines comme la lutte contre le terrorisme, le maintien de la paix et les bons offices.

En tant que pays hôte de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, la Chine a également pris des mesures concrètes pour contribuer au développement des femmes dans les pays en développement, en particulier dans les zones de conflit. Nous avons déployé plus de 1 000 femmes officiers et soldats dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, fourni une aide alimentaire d'urgence aux femmes et aux enfants menacés de famine dans la Corne de l'Afrique, aidé plus de 10 000 villageois en République centrafricaine à mettre en place des champignonnières et des élevages de poulets, et aidé les Afghanes à générer des revenus par l'intermédiaire du couloir de transport aérien de pignons de pin entre l'Afghanistan et la Chine. La Chine est prête à continuer de collaborer avec la communauté internationale pour contribuer à faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

**M<sup>me</sup> Gatt** (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie la Directrice exécutive Bahous, la Sous-Secrétaire générale Pobee et M<sup>me</sup> Khair de leurs recommandations exhaustives.

Le rythme rapide de ces transitions présente des défis particuliers qui requièrent notre attention et notre action immédiates. L'égalité des genres doit rester au cœur de la stratégie, de l'empreinte et de la capacité de l'Organisation pour appuyer un processus durable de consolidation de la paix. Malheureusement, nous assistons au retrait d'opérations de paix et de missions politiques spéciales des Nations Unies dans des contextes où les conditions minimales pour garantir la sécurité des femmes, l'accès humanitaire et l'état de droit ne sont pas remplies.

Le retrait précipité des opérations de police et de défense des droits humains limite considérablement la capacité de l'ONU à protéger les civils, notamment par le biais d'alertes rapides, d'équipes de suivi mobiles et d'efforts de médiation locaux. Depuis 2019, toutes les opérations de paix multidimensionnelles restantes ont lancé ou intensifié des processus de planification de la transition. Conformément à la politique de l'ONU, ces processus doivent garantir des consultations constructives avec les groupes de femmes et

intégrer une analyse tenant compte des questions de genre afin d'évaluer les effets des transitions sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons.

La résolution 2594 (2021) souligne la nécessité de prévoir une analyse robuste et des compétences techniques concernant les questions de genre dans toutes les phases de la planification de la mission, de l'exécution et de l'examen de la mission. Nous insistons sur le fait qu'il est essentiel d'inclure des compétences en matière de genre parmi les spécialistes de la transition. Il est indispensable de définir des objectifs de référence tenant compte des questions de genre afin que les missions ne soient pas contraintes de se retirer sans avoir rempli les conditions minimales en matière de sécurité des civils. Cela est particulièrement important dans des contextes tels que le retrait de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et le déploiement de la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo.

Nous souscrivons à l'appel du Secrétaire général en faveur d'une utilisation plus claire et plus cohérente des objectifs de référence tenant compte des questions de genre et des indicateurs autonomes de l'égalité femmes-hommes. Ils doivent permettre d'évaluer les progrès et d'établir les conditions minimales pour garantir que les engagements concernant les femmes et la paix et la sécurité sont tenus. D'une manière ou d'une autre, ces engagements doivent être respectés. Au Soudan, les femmes sont victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre généralisées et continuent d'être exclues des pourparlers de paix et des négociations. Comme M<sup>me</sup> Khair nous y a exhorté aujourd'hui, nous devons préserver et renforcer la participation des femmes aux processus politiques et de paix. Les progrès acquis de haute lutte pour appuyer le rôle moteur joué par les femmes dans la prévention et le règlement des conflits et la consolidation de la paix ne doivent pas s'éroder au cours des processus de transition.

Nous devons également plaider en faveur d'une représentation accrue des femmes et de l'inclusion de compétences relatives aux questions de genre à tous les niveaux du maintien de la paix, même lorsque les effectifs globaux de la force diminuent. C'est indispensable si nous voulons pérenniser la mobilisation politique sur les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité après le retrait de la mission et disposer de compétences en matière de genre au sein de la présence restante des Nations Unies, des communautés touchées et des pays hôtes ainsi que parmi les acteurs régionaux assumant

des mandats de protection des civils. Il est essentiel de préserver les progrès après le départ de la mission, conformément à la politique sur les transitions dans le cadre de la réduction des effectifs ou du retrait des missions des Nations Unies. La planification de la transition doit prévoir des ressources adéquates pour lutter contre les violences sexuelles et fondées sur le genre liées au conflit. Bien que l'on s'accorde sur la nécessité de disposer de conseillères et conseillers pour la protection des femmes, ces spécialistes ne sont déployés que dans huit des plus de 20 pays couverts par le rapport annuel de la Représentante spéciale du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2024/292).

Le Fonds pour la consolidation de la paix peut être utilisé pour combler les lacunes dans les situations d'urgence et jouer un rôle catalyseur pour des réformes porteuses de changements en faveur de l'égalité des genres dans les secteurs de la sécurité et de la justice, ainsi que dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement. Nous savons l'importance que revêt le rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix qui défend une attention et un soutien internationaux durables aux priorités en matière de consolidation de la paix tout au long et au-delà des processus de transition des Nations Unies.

Pour terminer, nous appelons tous les États Membres à veiller à ce que le retrait des moyens et effectifs d'une mission n'accroisse pas les risques pour la sécurité des femmes et n'érode pas les progrès réalisés en matière d'égalité des genres. Le fait de ne pas accorder la priorité à l'égalité des sexes dans ces transitions compromet la sécurité des femmes et met en péril une paix durable. Une action immédiate et décisive est nécessaire pour intégrer la prise en compte des questions de genre dans tous les aspects des opérations de paix et des transitions. L'augmentation du financement, un engagement politique accru et un appui constant au leadership et à la protection des femmes sont des priorités essentielles.

**M<sup>me</sup> Carty** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Sierra Leone de son rôle de chef de file sur cette question. Je remercie la Directrice exécutive Bahous, la Sous-Secrétaire générale Pobee et en particulier M<sup>me</sup> Khair qui nous a fait part aujourd'hui de ses précieuses connaissances sur la situation au Soudan.

Avec le nombre croissant de missions en transition, la communauté internationale doit soigneusement s'y préparer et appuyer les populations pendant ces moments d'instabilité. Dans le cadre de cette planification minutieuse, il importe de s'assurer que les approches tenant compte des questions de genre sont au cœur des politiques et des

programmes et que les besoins des femmes et des filles sont en tête des priorités. Il y a lieu également de veiller à ce que nous disposions des ressources nécessaires pour mettre en œuvre nos priorités et que les responsabilités concernant les femmes et la paix et la sécurité soient financées de manière adéquate. Aujourd'hui, je vais mettre l'accent sur trois questions interdépendantes qui sont d'une importance fondamentale pour préserver les droits des femmes et des filles pendant et après les processus de transition.

Premièrement, nous devons donner la priorité à la participation de la société civile. Les groupes locaux dirigés par des femmes et des personnes rescapées doivent être régulièrement consultés et leurs points de vue doivent être véritablement intégrés dans la planification de la transition par l'ONU et les gouvernements hôtes. Les acteurs de la société civile doivent être nos premiers partenaires lorsque nous cherchons à mener des activités essentielles concernant les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre du retrait des missions. Par exemple, dans l'est de la République démocratique du Congo, l'un des endroits les plus dangereux au monde pour les femmes et les filles, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et les autorités congolaises doivent mieux intégrer les recommandations de la société civile dans la planification de la transition pour les phases ultérieures du retrait dans le Nord-Kivu et l'Ituri.

Deuxièmement, lors des transitions, nous encourageons les chefs de mission à évaluer l'incidence des changements climatiques sur la situation en matière de sécurité en tenant compte de la dimension de genre, et à transmettre ces connaissances au gouvernement hôte, à l'équipe de pays des Nations Unies et à d'autres entités chargées de s'attaquer aux facteurs de conflit après le départ de la mission. Les États-Unis préconisent l'inclusion de conseillères et conseillers pour le climat dans les missions afin de déterminer quels sont les efforts d'atténuation devant être menés à titre prioritaire et d'associer les membres de la communauté, en particulier les femmes et les filles, aux efforts d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Une planification réfléchie et un partenariat avec des conseillères et conseillers pour le climat et des organisations locales peuvent contribuer à l'appropriation locale et aux efforts de consolidation de la paix à des moments cruciaux tels que le retrait des missions.

Troisièmement, les missions, les gouvernements hôtes et la communauté internationale doivent s'employer à prévenir la violence fondée sur le genre, notamment la violence sexuelle liée aux conflits, lors du départ des missions, et soutenir les victimes et les rescapés. La violence sexuelle liée aux conflits doit être activement

prévenue. C'est pourquoi les États-Unis sont l'un des principaux donateurs du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, et c'est pourquoi nous coordonnons régulièrement nos efforts avec ceux des partenaires bilatéraux et multilatéraux pour prévenir la violence sexuelle liée aux conflits et y répondre. Il est essentiel de maintenir et d'appuyer les mécanismes de surveillance pour prévenir les violences sexuelles liées aux conflits. Ces mécanismes peuvent contribuer à tenir les autorités locales et les acteurs internationaux comptables de la sécurité et des droits des femmes et des filles. En outre, un suivi efficace fournit des données précieuses pour orienter et dynamiser l'action internationale. Dans le même temps, les mécanismes de surveillance doivent être spécifiquement conçus pour répondre aux besoins des femmes et activement prendre en compte les scénarios qui se présentent lorsqu'une mission se retire. Le processus de conception doit inclure les voix des femmes et des filles.

Pour terminer, nous pouvons faire davantage pour soutenir les femmes et les filles dans les situations de transition. Nous devons travailler activement avec les organisations de la société civile, en particulier celles qui sont dirigées par des femmes et des filles, et les promouvoir. Nous devons comprendre les effets des changements climatiques sur la paix et la sécurité et en tenir compte dans la planification. Et nous devons continuer à mettre l'accent sur l'élimination des violences sexuelles liées aux conflits. Aucun niveau de violence n'est acceptable. Il s'agit là d'obligations morales que nous devons remplir ensemble dans des situations de transition critiques.

**M. De La Gasca** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie M<sup>me</sup> Sima Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M<sup>me</sup> Martha Pobe, Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, et M<sup>me</sup> Kholood Khair, représentante de la société civile, des informations qu'elles nous ont fournies. Je tiens à leur dire que le thème de l'égalité des genres est une priorité pour l'Équateur, en particulier en ce qui concerne les conflits et les effets et conséquences qu'ils ont sur les femmes et les enfants.

Les processus de retrait et de reconfiguration des opérations de maintien de la paix et des missions politiques constituent des défis complexes pour la communauté internationale, et encore plus lorsqu'ils se déroulent selon un calendrier inapproprié et sont mal planifiés. Comme il est reconnu dans la résolution 2594 (2021), l'expérience montre que lorsque les transitions dans les opérations de paix ne sont pas menées dans un cadre de possibilités et d'ordre qui soutient et renforce l'implication des

institutions nationales, les risques augmentent pour les civils, en particulier les femmes, les enfants, les jeunes et les personnes handicapées. En outre, il est indéniable que la marginalisation de la participation pleine, effective, égale et sûre des femmes à toutes les étapes des négociations de paix, aux processus électoraux et à la vie politique, comme l'exige la résolution 1325 (2000), sape les efforts de consolidation de la paix.

Nous devons donc mobiliser l'engagement et la volonté politique des États pour qu'ils prévoient des délais permettant aux équipes de terrain de coordonner des calendriers de transition appropriés, de mettre en œuvre des protocoles efficaces pour le transfert des capacités aux institutions nationales, de préserver les informations statistiques liées aux conflits et d'assurer la continuité des processus de dialogue inclusif et de suivi des questions en suspens.

Le cas de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq peut servir d'exemple de la façon dont les mandats des missions peuvent garantir la promotion, l'appui et la facilitation des processus de retrait et de transition, sur la base d'une coordination en temps utile avec les institutions nationales sur les projets et programmes en cours et le suivi des questions en suspens.

Garantir le financement des opérations de maintien et de consolidation de la paix pendant les processus de transition est essentiel pour assurer la mobilisation des ressources en temps voulu, mais dans une logique d'inclusion et de participation des femmes, des jeunes et des minorités ethniques, et dans le but de promouvoir le leadership et l'autonomisation, l'accent étant mis sur les questions de genre.

Nous encourageons la communauté internationale à suivre et à accompagner les efforts coordonnés des États et des opérations de paix dans les situations de retrait et de reconfiguration, en particulier la mise en œuvre de mesures visant à rétablir l'espace civique, à établir des mécanismes d'application du principe de responsabilité transparents et à appuyer la mise en œuvre des plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité. Cela nous permettra de promouvoir des échanges dynamiques entre tous les acteurs sociaux et politiques, l'objectif final étant de faire progresser l'édification de sociétés justes, inclusives et pacifiques, dans l'esprit de la Charte des Nations Unies.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons à remercier la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M<sup>me</sup> Sima Bahous ; la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, M<sup>me</sup> Martha Pobeë ; et M<sup>me</sup> Kholood Khair de nous avoir fourni des informations et fait part de leurs analyses sur la situation actuelle en ce qui concerne la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Nous avons toujours accordé une attention particulière aux questions abordées par la résolution 1325 (2000). La Russie est consciente de l'importance de la participation des femmes aux processus de maintien de la paix et se félicite de leur rôle croissant dans les négociations et les activités de maintien de la paix. On ne saurait trop insister sur la contribution des femmes au règlement des questions de sécurité, au règlement des conflits armés et au relèvement après les conflits. Les conflits armés ont des conséquences tragiques sur les femmes et les enfants. Par conséquent, leurs intérêts doivent être pleinement pris en compte dans la négociation des cessez-le-feu et des accords de paix.

Il est évident que les femmes doivent pouvoir, au minimum, exprimer leurs points de vue dans le cadre des processus de paix. Nous voyons également de nombreuses femmes brillantes et talentueuses parmi les responsables politiques et les diplomates. Toutefois, nous sommes convaincus qu'il ne faut pas s'appuyer sur des paramètres quantitatifs artificiels s'agissant de la participation des femmes ; le simple fait de mettre en place des quotas ne règlera pas le problème. Il faut avant tout s'efforcer de créer les conditions propices à une participation effective des femmes aux processus politiques et de consolidation de la paix. À cet égard, nous devons prendre en considération les particularités de chaque situation et donner la priorité aux qualités professionnelles des femmes tout en tenant compte de leurs intérêts personnels.

Il faut accorder une plus grande attention aux problèmes de développement économique et à lutte contre la pauvreté. À cet égard, il est essentiel de renforcer la coopération entre les États et les organisations internationales en vue de mettre en œuvre des programmes en faveur de l'autonomisation économique des femmes. Il s'agit notamment de faciliter leur accès à l'éducation, à la formation professionnelle et aux ressources et technologies dont elles ont besoin pour créer et développer une entreprise. L'indépendance économique des femmes contribue à leur protection sociale et à leur intégration dans les processus de consolidation de la paix.

Cependant, les mesures coercitives unilatérales imposées par les pays occidentaux qui contournent le Conseil restent un obstacle sérieux. Ces mesures ont des répercussions très néfastes sur la situation et le bien-être des femmes et de leurs familles, en compromettant leurs perspectives et en les privant de possibilités d'emploi, d'éducation et de protection sociale, ainsi que d'autres avantages. Nous demandons au Secrétariat de surveiller activement l'incidence négative de ces mesures et de formuler des propositions pour y remédier, notamment pour les femmes.

Des efforts doivent également être déployés pour protéger la famille, la maternité et les valeurs familiales traditionnelles, qui constituent le fondement moral de toute société et sont une condition préalable nécessaire à un développement réussi, aujourd'hui et à l'avenir. Dans le cadre de ces efforts, il faut être cohérent et éviter le deux poids, deux mesures lorsqu'il s'agit de garantir les droits, la dignité et la sécurité des femmes.

Dans cette optique, c'est avec tristesse que nous écoutons toutes les belles paroles et les déclarations généralement acceptables de nos collègues occidentaux, car en ce moment même, aux Jeux olympiques de Paris, qui sont essentiellement monopolisés par ces derniers au détriment du Comité international olympique, nous voyons des boxeuses faire publiquement l'objet de violences de la part d'athlètes qui ont précédemment échoué aux tests hormonaux de la Fédération internationale de boxe, et qui, de l'avis de celle-ci et conformément au bon sens, sont des hommes. Ce spectacle absolument répugnant montre à quel point les droits et la dignité des femmes sont mis à mal par la cause des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres que l'Occident impose de manière agressive au monde. Nous pensons que dans de nombreuses sociétés traditionnelles, l'influence des femmes, des épouses et des mères sur les processus politiques et sociaux s'exerce selon des modalités établies depuis de nombreux siècles, et que leur influence dans ces sociétés peut en fait être encore plus efficace que dans les sociétés qui prônent des idées libérales.

En ce qui concerne les opérations de maintien de la paix des Nations unies, nous appuyons généralement les initiatives du Secrétaire général visant à accroître la représentation des femmes dans les opérations de maintien de la paix. En juillet 2024, 19 femmes russes membres du personnel militaire et de police servaient dans des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous formons activement des soldates de la paix originaires de pays tiers dans nos centres spécialisés relevant du Ministère de l'intérieur et des forces armées de la Fédération de Russie. Nous le faisons parce que nous savons que la participation des femmes nous permet de nouer des relations plus durables et davantage basées sur la confiance avec la population locale. Cela nous permettra également de prévenir les violations contre les femmes et les enfants, d'enquêter sur les cas existants et de prendre des mesures pour faciliter la réadaptation et la réintégration des victimes.

Cependant, les situations dans les régions touchées par un conflit où les opérations de maintien de la paix sont déployées peuvent varier considérablement. Les défis auxquels elles sont confrontées sont également divers. Par

conséquent, l'importance du facteur du genre dans les contingents de maintien de la paix ne doit pas être surestimée lorsqu'il s'agit de stabiliser la situation en matière de sécurité, en particulier dans les régions où sévissent des groupes armés et terroristes.

La priorité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies doit être de trouver une solution pacifique dans les meilleurs délais. Après tout, la responsabilité principale de la sécurité et de la protection des civils, y compris des femmes, et de leur bien-être incombe en premier lieu aux gouvernements. Nous connaissons des exemples de forces de maintien de la paix qui sont restées dans les pays hôtes pendant des années mais qui n'ont pas pu changer sensiblement la situation, et qui sont parfois devenues elles-mêmes parties à la crise.

Dans un monde idéal, le retrait des effectifs des missions de maintien de la paix des Nations Unies devrait s'achever par un transfert complet des responsabilités au gouvernement dans tous les domaines. Toutefois, comme nous l'avons déjà dit, cela n'est pas toujours possible. Dans ce cas, l'on peut continuer à fournir l'assistance nécessaire par l'intermédiaire des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, y compris en matière d'autonomisation des femmes.

Les organisations régionales, telles que l'Union africaine, ont également acquis une expérience considérable en matière d'assistance aux États du continent dans les domaines dont nous discutons aujourd'hui. Selon nous, la communauté internationale doit appuyer ces efforts en apportant l'aide nécessaire.

Pour terminer, je voudrais souligner que la fermeture des missions de maintien de la paix des Nations Unies ne doit pas entraîner un déclin de la protection des femmes et de leur participation aux activités de maintien de la paix. Au contraire, ce processus doit stimuler les efforts nationaux et régionaux traditionnels en vue d'assurer leur sécurité et de parvenir à une paix pérenne. La Russie est disposée à travailler de manière constructive avec toutes celles et tous ceux qui conviennent de l'importance de cette tâche.

**M. Zbogar** (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Sierra Leone d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui. Je tiens également à remercier les intervenantes d'aujourd'hui, à savoir M<sup>me</sup> Bahous, M<sup>me</sup> Pobee et M<sup>me</sup> Khair, de leurs observations et de leurs recommandations au Conseil.

Ces dernières années, nous avons été témoins d'une réduction des effectifs des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales dans huit pays. Plus que

jamais, le Conseil doit se concentrer sur la phase faisant suite au retrait de la mission afin de préserver les acquis obtenus pendant la présence de la mission sur le terrain. Il va sans dire que tous les retraites doivent être effectués de manière sûre, ordonnée, responsable, progressive et durable. Ils doivent servir à maintenir la stabilité et la sécurité. En de nombreuses occasions, lorsque les missions des Nations Unies ont dû se retirer soudainement sans plan de transition, nous avons vu réapparaître bon nombre des défis qui existaient avant le déploiement des missions. Il faut remédier à cette situation. Le fait de voir des décennies d'investissements internationaux s'évaporer du jour au lendemain doit nous faire réfléchir. Il est compliqué de mener à bien la transition d'un conflit à la consolidation et à la pérennisation de la paix, et cela exige une approche inclusive. Cet objectif ne peut être atteint sans un engagement sincère et fort en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. À cette fin, nous devons garantir la participation pleine, égale, véritable et sûre des femmes aux négociations de paix, ainsi qu'aux processus de maintien et de consolidation de la paix. La paix ne saurait être pérenne si elle n'est obtenue que par et pour la moitié de la population. Cette participation est indispensable pour éviter que les conflits ne se reproduisent, et pour ce faire, nous avons besoin des éléments suivants.

Premièrement, il convient d'intégrer une analyse tenant compte des questions de genre et des compétences globales en la matière dans toutes les phases des processus de transition. Les conseillers et conseillères pour les questions de genre et la protection des femmes doivent collaborer étroitement avec les missions dont le retrait est en cours et avec les équipes de pays des Nations Unies afin de veiller à ce que les questions de genre soient prises en compte tout au long de la planification de la transition. En outre, des ressources idoines doivent être allouées aux équipes de pays des Nations Unies pour pérenniser les efforts et les acquis en matière d'égalité des genres.

Deuxièmement, les organisations locales dirigées par des femmes jouent un rôle crucial dans le renforcement de la résilience des communautés et la consolidation de la paix, et il est donc essentiel de continuer de soutenir leur action, notamment en leur garantissant un financement. La Slovénie continuera d'appuyer le travail des organisations locales dirigées par des femmes, ainsi que le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire, qui permet aux femmes œuvrant à la consolidation de la paix et aux défenseuses des droits humains de répondre aux crises et d'instaurer la paix dans leurs communautés.

Troisièmement, nous devons investir davantage dans la participation et le leadership des femmes. Nous devons continuer d'encourager les acteurs politiques

nationaux à inclure des femmes dans leurs délégations. Ils doivent également être incités à allouer des ressources à la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Si nécessaire, l'ONU et ses États Membres peuvent proposer des formations, un renforcement des capacités et tout autre type d'appui logistique. Nous attachons une grande importance aux compétences de la Commission de consolidation de la paix et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à cet égard.

Les femmes et les filles sont souvent les premières à subir les effets dévastateurs des conflits et les dernières à profiter de la paix qui leur succède. Si nous voulons contribuer à instaurer durablement la paix, il est indispensable de garantir leur participation pleine, égale, véritable et sûre aux processus de paix et de sécurité. Il faut protéger leurs droits et veiller à ce que les auteurs de violences sexuelles et fondées sur le genre soient amenés à répondre de leurs actes. Les transitions sont l'occasion de susciter des changements positifs. En collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies et en étroite coopération avec les gouvernements, les missions de l'ONU devraient définir des objectifs de référence tenant compte des questions de genre avant de procéder à leur retrait. Nous ne pourrions parvenir à une paix inclusive et équitable qui profite à tous et à toutes qu'en honorant nos engagements relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité.

**M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) :** Je salue votre présence dans cette salle, Madame la Présidente, et je remercie la Sierra Leone d'avoir organisé l'importante séance d'information d'aujourd'hui, axée sur la pérennisation du respect des engagements relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité dans le contexte de l'accélération de la transition des opérations de paix. Je remercie également M<sup>me</sup> Bahous, M<sup>me</sup> Pobe et M<sup>me</sup> Khair de leurs exposés détaillés.

Le Conseil de sécurité a chargé les missions des Nations Unies sur le terrain de prévenir et de combattre les violences sexuelles liées aux conflits et d'élaborer des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information. Lorsque la réduction des effectifs et le retrait des opérations de paix s'accroissent, il est important que le Conseil élabore un plan de transition plus avancé et global pour les missions, qui leur permette de garantir un transfert en bonne et due forme des tâches se rapportant aux violences sexuelles, fondées sur le genre et liées aux conflits, afin d'éviter toute répercussion négative sur la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. À cet égard, je voudrais formuler trois recommandations.

Premièrement, pour favoriser des transitions des missions des Nations Unies durables, il convient de prévoir suffisamment de temps pour transférer les tâches aux gouvernements hôtes, aux équipes de pays des Nations Unies et aux organisations de la société civile. Par conséquent, les opérations de paix doivent engager le dialogue avec les parties prenantes extérieures à la mission dès le début des opérations de paix normales des Nations Unies. En outre, les activités visant à assurer une transition sans heurt doivent reposer sur une analyse des conflits tenant compte des questions de genre et prendre en considération les besoins des femmes et des filles.

Deuxièmement, l'ensemble de la communauté internationale doit collaborer avec les équipes de pays des Nations Unies et d'autres parties prenantes afin de garantir le leadership et le pouvoir d'action des femmes. Nous devons également donner la priorité à la création d'un espace civique pour promouvoir la participation pleine, égale, véritable et sûre des femmes à la vie politique, à la consolidation de la paix et à d'autres processus pendant et après le processus de transition. Il s'agit notamment de renforcer les capacités des dirigeantes et des institutions.

Comme les membres s'en souviendront, au cours de sa présidence du Conseil en mars, le Japon a organisé un débat public intitulé « Promouvoir la prévention des conflits – donner à tous les acteurs, y compris les femmes et les jeunes, des moyens d'agir » (voir S/PV.9574), suivi d'un point de presse auquel ont participé 67 pays, lesquels se sont engagés conjointement en faveur de la prévention des conflits et de la consolidation durable de la paix. Pour honorer cet engagement, il est nécessaire d'adopter une approche globale qui associe tous les membres de la société, y compris les femmes. Au cours du débat, le Japon a réaffirmé que les femmes devaient participer à tous les stades des opérations de maintien de la paix, y compris les transitions, et à toutes les activités de prévention aux niveaux national, régional et international. Dans cette optique, nous tenons à rappeler que la résolution 2594 (2021) prie le Secrétaire général de veiller à ce que les besoins des femmes soient pleinement intégrés de manière priorisée et échelonnée dans toutes les phases du mandat et de la transition des missions.

Troisièmement, pour éviter un déclin abrupt du financement et des activités consacrés à l'égalité des genres et aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité après le départ d'une mission des Nations Unies, un plan de transition doit être élaboré au préalable. Le plan doit garantir la participation des femmes, ce qui contribuera à prévenir une reprise du conflit après

le retrait de la mission. Comme nous l'avons appris lors de ce débat public, les missions doivent intégrer, dans leurs activités, les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, et ce, dès qu'elles sont déployées. Le Conseil de sécurité doit encourager les missions à coopérer avec tous les acteurs, y compris les autres organismes des Nations Unies qui resteront dans le pays après le retrait d'une mission, et les appeler à mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Je voudrais également rappeler au Conseil que la Commission de consolidation de la paix a déjà fait ses preuves en organisant des réunions portant sur les pays faisant face à des transitions de mission et sur la question des femmes et la paix et la sécurité, étant donné qu'elle convoque toutes les parties prenantes pour discuter de la manière de renforcer l'appui à ces pays et qu'elle soumet des conseils utiles au Conseil de sécurité.

Pour terminer, le Japon réaffirme son attachement au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi qu'à la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre et de la violence sexuelle liée aux conflits, dans le cadre des processus de paix.

**M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) :** Nous félicitons la présidence sierra-léonaise du Conseil d'avoir organisé la présente séance d'information, fort opportune, sur un sujet important. Nous remercions également la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M<sup>me</sup> Sima Bahous, la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, M<sup>me</sup> Martha Pobe, et la représentante de la société civile, M<sup>me</sup> Kholood Khair, de leurs exposés détaillés et éclairants.

Nous sommes témoins de la réduction des effectifs, de la reconfiguration et de la fermeture accélérée des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies dans plusieurs régions. Le Mozambique estime que de telles transitions, si elles sont mal gérées, risquent de mettre en péril les progrès obtenus de haute lutte dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, dans les domaines de la consolidation de la paix, de la sécurité et du développement. Il est impératif que ces processus s'appuient sur une réflexion approfondie et une planification méticuleuse afin d'atténuer les risques qui y sont associés et de garantir une paix et une stabilité durables. La protection et le bien-être des civils, en particulier des femmes et des jeunes filles, doivent être notre principale priorité.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en tant que composante essentielle des opérations de paix des Nations Unies, peut jouer un rôle catalyseur pour pérenniser la paix et transformer la vie des femmes et

des filles dans les zones touchées par des conflits. Cet objectif peut être atteint en promouvant l'égalité des genres, en renforçant la protection, en soutenant la participation des femmes à la prise de décision et en donnant aux femmes les moyens d'accéder à des postes de responsabilité.

Dans ce contexte, les considérations relatives aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité revêtent la plus haute importance dans le cadre du retrait des opérations de paix pour, premièrement, préserver les progrès réalisés dans la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes ; deuxièmement, maintenir la participation des femmes aux processus décisionnels et aux activités de consolidation de la paix ; troisièmement, assurer la continuité des efforts visant à prévenir la violence sexuelle et fondée sur le genre et à y faire face ; quatrièmement, équiper les institutions nationales et locales pour qu'elles puissent assumer les responsabilités relatives au programme pour les femmes et la paix et la sécurité ; et enfin, allouer des ressources adéquates, tant financières que techniques, pour soutenir les initiatives en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité au-delà des mandats des opérations de paix. Le Mozambique est convaincu que ces objectifs peuvent être atteints grâce à l'intégration globale des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans la planification de la transition, en renforçant les capacités nationales et l'appropriation locale, en encourageant les partenariats avec les organisations de femmes, en évaluant les progrès réalisés et en adaptant les stratégies.

Sur la base de notre expérience en tant que pays hôte de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ), nous pouvons témoigner du fait que l'ONUMOZ a marqué une transition importante pour le Mozambique, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités nationales, la promotion d'une participation véritable des femmes et le règlement des problèmes qui se posaient à l'époque. La période qui a suivi le retrait de l'ONUMOZ a offert aux Mozambicaines de nouvelles possibilités de participer à des initiatives de consolidation de la paix et de développement. Son héritage continue d'influencer la trajectoire du pays. Cela a été possible grâce, entre autres, aux éléments suivants : premièrement, une forte volonté politique, reflétée dans les initiatives gouvernementales visant à lutter contre la violence fondée sur le genre et à promouvoir la participation des femmes à

la prise de décision ; deuxièmement, le rôle crucial que les organisations féminines locales continuent de jouer dans la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité ; et troisièmement, un appui international soutenu aux initiatives en faveur des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité au Mozambique.

Le Mozambique réaffirme son appui sans faille aux considérations relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité dans les opérations de paix des Nations Unies. Nous sommes en faveur d'un libellé fort et pragmatique dans les résolutions et les décisions du Conseil de sécurité relatives à la réduction des effectifs de missions et à leur retrait. Nous demandons instamment à la communauté internationale de veiller à ce que les transitions prennent en compte les questions de genre pour garantir un changement digne de ce nom et un succès durable. Cette approche est essentielle pour ouvrir la voie à un avenir juste et durable pour les femmes et les filles dans les sociétés sortant d'un conflit.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Le représentant de l'Algérie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

**M. Koudri** (Algérie) (*parle en arabe*) : Je m'excuse de prendre la parole pour la deuxième fois. Cependant, la délégation de mon pays ne souhaite pas que la politique soit mêlée au sport, surtout dans le contexte des Jeux olympiques actuels. Nous avons entendu une référence implicite, mais qui visait clairement une sportive de haut niveau de mon pays. Dans ce contexte, je voudrais souligner ce qui suit.

La courageuse boxeuse M<sup>me</sup> Imane Khelif est née femme. Elle a vécu toute son enfance en tant que jeune fille pleine de vie. Elle a pratiqué le sport en tant que femme à part entière. Il n'y a pas l'ombre d'un doute à ce sujet, sauf pour ceux qui ont des intentions politiques dont nous ne connaissons pas les objectifs.

En conclusion, je voudrais renvoyer tous les membres du Conseil au Comité international olympique lui-même, qui, dans une déclaration, a reconnu clairement et sans l'ombre d'un doute notre courageuse et fière sportive de haut niveau et a fait taire tous les sceptiques qui doutaient qu'il s'agisse d'une véritable femme algérienne.

*La séance est levée à 12 h 5.*